



le Grenelle
de la Mer

« Entre menaces et potentiels,
une mer fragile et promesse d'avenir »





Président :

Eric GIULY, Maître des requêtes honoraires au Conseil d’Etat, Président de Publicis Consultants, ancien PDG de la Compagnie générale maritime et financière, de la CGM et de SNCM, Président de French Lines, association de préservation du patrimoine maritime français

Vice-présidents :

- **Pierre-Georges DACHICOURT**, Président du Comité national des pêches et des élevages marins
- **Patrice GUILLOTREAU**, Economiste des ressources halieutiques, Institut de Recherche pour le Développement

Rapporteurs :

- **Olivier MORNET**, Chef mission flotte de commerce – Ministère du développement durable / Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer / Direction des affaires maritimes
- **Philippe GOULLETQUER**, Responsable biodiversité marine à la Direction de la prospective et de la stratégie scientifique - IFREMER



Sommaire

SYNTHESES ET PRINCIPALES MESURES	p. 4
RAPPORT	p.5
I. Renforcer la connaissance, l’observation, la recherche et l’innovation pour un développement durable des activités maritimes	p. 6
II. Développer de manière coordonnée et durable les activités maritimes tout en maîtrisant l’ensemble des impacts associés	p. 8
III. Concevoir le port du futur pour concilier le développement des activités et une meilleure protection de l’environnement	p. 11
IV. Concevoir de nouveaux navires pour un développement des activités et une meilleure protection de l’environnement	p. 13
V. Favoriser les transports du futur pour un développement respectueux de l’environnement	p. 14
VI. Définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables afin de concilier développement et protection	p. 15
VII. Mieux tirer partie des autres potentialités de la mer tout en contribuant à la protection de l’environnement	p. 17
VIII. Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines	p. 20
ANNEXES	p. 24
I. Liste des membres titulaires et suppléants	p. 25
II. Calendrier des réunions plénières, des sous-groupes et autres	p. 27
III. Liste des contributions écrites et reçues dans le cadre des travaux du groupe	p. 28
IV. Liste des personnes auditionnées	p. 37
V. Contributions issues des réunions bilatérales sur la pêche	p. 39
VI. Auditions	p. 50



Synthèse et principales mesures

Sept journées de réunion en séance plénière ou au sein de trois sous-groupes thématiques, plus de cent motions et contributions reçues, trente-trois personnes auditionnées ont permis d'aboutir à près de cent cinquante propositions dont seulement vingt n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

Même si les sujets de désaccord portent parfois sur des problèmes importants, ces quelques chiffres suffisent à montrer l'intérêt toujours, la passion souvent, de tous les membres du Groupe II, pour la réflexion à laquelle ils étaient conviés. Les débats ont été conviviaux et dominés par le sens de l'écoute et du dialogue. Ils ont largement contribué à rapprocher les points de vue, même si des différends significatifs ont subsisté.

Au terme de ses travaux, le Groupe a choisi de présenter les réflexions autour de huit thématiques qui sont autant d'axes prioritaires pour répondre aux défis d'une mer fragile mais également promesse d'avenir.

Ses travaux se sont donc ordonnés autour des mesures suivantes :

I Renforcer la Connaissance, l'Observation, la Recherche et l'Innovation pour un développement durable des activités maritimes

II Développer de manière coordonnée et durable les activités maritimes tout en maîtrisant l'ensemble des impacts associés

III Imaginer le port du futur pour concilier le développement des activités et une meilleure protection de l'environnement

IV Concevoir de nouveaux navires pour un développement des activités et une meilleure protection de l'environnement

V Favoriser les transports du futur pour le développement respectueux de l'environnement

VI Définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables afin de concilier développement et protection

VII Mieux tirer partie des autres potentialités de la mer tout en contribuant à la protection de l'environnement

VIII Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines



RAPPORT

Le présent rapport constitue le compte rendu des débats du groupe II du Grenelle de la mer composé de représentants des syndicats de salariés, des employeurs, des collectivités territoriales, des associations, des services de l’Etat et de personnes qualifiées et morales associées. Ces débats se sont tenus au cours de six réunions plénières et en sous-groupes de travail, entre le 9 avril 2009 et le 4 juin 2009.

La Mer est un bien commun qui est mal et insuffisamment utilisé tout en étant soumis à des pressions et des menaces fortes, d’où la nécessité d’un véritable et radical changement de cap pour permettre à la fois une meilleure utilisation des ressources et une prise en compte réelle et déterminée des enjeux liés à la préservation et la restauration de l’environnement marin .

Les mers et les océans sont essentiels à la planète car ils assurent bon nombre de services, de la régulation climatique à la production alimentaire. Ces services doivent être maintenus pour les générations à venir, d’où la nécessité de garantir qu’une meilleure exploitation se fasse au profit d’une qualité améliorée de l’environnement avec un objectif d’approche intégrée littoral et mer, de mixité des activités, de mixité sociale et de valorisation d’une dimension culturelle qui est essentielle à la vie collective comme à la préservation du milieu naturel.

La surveillance de cet environnement fragile, sa nécessaire protection et son exploitation dans un cadre de développement durable impliquent une approche globale et une cohérence générale. La réappropriation du milieu marin dans la perspective d’un développement durable pour les DROM nécessite par ailleurs une prise en compte de leurs spécificités. L’utilisation durable des potentialités de la mer implique une vision écosystémique et une démarche de planification stratégique et spatiale, aux différents échelons des usages et un accompagnement par la mise en place de processus de concertation et d’acquisition de connaissances. L’absence de schéma directeur de l’espace littoral et maritime et de lieux de concertation entre les usagers et les autres acteurs concernés représentent actuellement un frein au développement soutenable des activités maritimes.

Les échanges au sein du Groupe de travail ont démontré tant la nécessité de cette recherche collective d’une cohérence, une aspiration profonde à une vraie planification à plusieurs étages et portant sur l’ensemble des champs marins d’application. Par ailleurs le groupe de travail a souligné le caractère fondamental d’une reconquête de la qualité des eaux littorales et marines comme un préalable à l’exploitation durable des ressources et au développement des activités.

L’ambition du Groupe 2 a été de faire de la mer et de son littoral un territoire de croissance et de développement durable pour l’emploi en France tout en améliorant leur protection. Il existe un vrai potentiel de croissance et de réponse à un certain nombre des défis/objectifs du Grenelle de l’environnement. La concrétisation de ce potentiel doit permettre à la France au sein de l’Europe de lancer de grands programmes nationaux afin de prendre toute sa place internationale dans des domaines structurants et porteurs d’avenir.

Par opposition à la situation actuelle de contraction des moyens, des moyens humains et financiers importants seront à investir pour atteindre cet objectif ambitieux et mettre en œuvre ces propositions. Ces moyens devront être à la hauteur des espoirs portés par le Grenelle de la Mer. Le groupe de travail n'a pas évalué les coûts ni les bénéfices (financiers et sociaux) associés à la mise en œuvre de ces recommandations par manque de temps et puisque cela n'entraîne pas directement dans sa mission.

Les propositions étudiées par le Groupe de travail ont été regroupées autour de 8 thématiques principales. Elles ont fait l'objet d'un consensus global sous réserve pour certaines d'entres d'une opposition partielle ou totale par certains membres du groupe. Dans le cas d'absence de consensus, les recommandations sont présentées ci-dessous entre crochets et soulignées. Les propositions formulées par les deux missions qui se sont rendues Outre-Mer ont fait l'objet d'un examen particulier. Celles qui entraînent le plus directement dans le cadre des analyses du Groupe de travail ont été introduites dans le rapport. Les autres, soit relèvent des autres Groupes de travail, soit devront faire l'objet d'une analyse spécifique qui n'incombe pas au Groupe II.

I Renforcer la Connaissance, l'Observation, la Recherche et l'Innovation pour un développement durable des activités maritimes

L'objectif est d'amener la connaissance, l'observation et la recherche marine à un niveau de cohérence identique à ceux dont on dispose dans les domaines aéronautique et spatial en développant un grand programme technologique marin, un large programme de recherche en biotechnologies bleues et une participation active aux grands programmes internationaux concernant la mer et les océans. Une approche de type « consortium-alliance » de l'ensemble des parties prenantes sera développée autour de la thématique « milieu marin » du littoral à la haute mer. Un conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation marines sera créé dans une approche intégrée prenant en compte les sciences humaines et sociales. L'interfaçage sera facilité par le renforcement des pôles de compétitivité Mer et notamment par la création à l'outre mer de pôles spécialisés adossés aux pôles existants. Un effort particulier portera sur la diffusion de la connaissance au grand public.

I-1 Etablir un état de référence des écosystèmes marins en métropole et à l'outre mer, en assurer le suivi et contribuer aux grands programmes nationaux en s'appuyant sur quelques actions phares :

GT2 I-1-1 Un grand programme d'exploration des mers françaises « Expédition des Temps modernes » afin d'établir une référence notamment à l'outre mer

GT2 I-1-2 Une évaluation économique de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes marins ainsi qu'une étude des modalités potentielles de leur monétarisation

GT2 I-1-3 Une prospection et cartographie systématiques des fonds marins des zones sous juridiction nationale, des grands fonds du plateau continental étendu jusqu'au littoral.

I-2 Mettre en place un Observatoire de la biodiversité marine qui devra faciliter l'échange des savoirs, l'accès et la diffusion de l'information pour l'ensemble des acteurs marins ainsi que pour le grand public et basé sur :

GT2 I-2-1 La centralisation et la diffusion de l'information sur les sources de données et de connaissances en s'attachant à mettre à disposition la donnée brute sous réserve qu'elle ne

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d’avenir Grenelle de la Mer

porte pas atteinte à la confidentialité et en considérant les engagements internationaux (Convention d’Aarhus).

GT2 I-2-2 La définition d’indicateurs pour le suivi des politiques de gestion et de protection de la mer, notamment dans le cadre d’un tableau de bord des eaux marines françaises, et de la mise en œuvre des directives européennes cadre sur l’eau (DCE) et sur le milieu marin (DSM)

GT2 I-2-3 Une mobilisation prioritaire sur le plan opérationnel des moyens tant public que privé pour un fonctionnement en réseau

Cet observatoire travaillera en lien étroit avec l’Observatoire de la biodiversité et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité créés à la suite du Grenelle de l’Environnement.

I-3 Développer des dispositifs d’observation originaux faisant une place importante à la collecte de données et à la co-expertise des acteurs socio-économiques notamment à un niveau local. Le développement de la connaissance nécessite des phases d’acquisition de données associées à de nouvelles technologies - de nouveaux outils d’expérimentation et de simulation qui permettent d’étudier des scénarii de changement :

GT2 I-3-1 Développer la bancarisation de l’information scientifique comme celle des ressources (Centres de Ressources Biologiques, CRB, sous labellisation européenne, ESFRI) et développer des structures spécifiques aux écosystèmes d’Outre-Mer (e.g., chaire de littorologie, Institut de la Mangrove, Centre Caraïbéen de la Mer, « Kourou de la Mer »).

GT2 I-3-2 Améliorer la coordination des flottes océanographiques nationales à l’échelle européenne.

GT2 I-3-3 Créer une Station Océanique Internationale conçue comme un laboratoire pluridisciplinaire d’expérimentations d’idées, d’observation in-situ et de lieu d’intégration des données.

GT2 I-3-4 Passer de l’observation à la prévision par le développement de l’océanographie opérationnelle et améliorer la connaissance des zones à risques.

GT2 I-3-5 Favoriser l’emploi et donner la préférence aux navires des flottes françaises et européenne pour la collecte des données.

GT2 I-3-6 Renforcer les pôles de compétitivité en s’appuyant sur un fonctionnement en réseau et en tant que levier d’accompagnement de la recherche. A l’outre mer, favoriser l’adossement des pôles locaux (e.g., Pôle Mer, GIP) avec les pôles de compétitivité mer de métropole afin de renforcer les liens.

GT2 I-3-7 Développer la recherche et l’observation concernant le patrimoine maritime, l’essor de la culture maritime étant une condition d’une meilleure protection de l’environnement comme de développement des activités.

I-4 Inscrire la thématique « Mer » dans les programmes de recherche nationaux (ANR) et dans la stratégie nationale de recherche et d’innovation (SNRI) :

GT2 I-4-1 Disposer d’indicateurs nationaux sur les efforts de recherche et d’innovation dans le domaine marin par rapport au terrestre.

GT2 I-4-2 Développer des programmes nationaux de recherche, notamment en biotechnologies bleues -dans le cadre des organes encadrant ces activités- énergies renouvelables et

constructions navales, et, dans les domaines socio-économiques selon une approche écosystémique.

GT2 I-4-3 Inscrire la communauté scientifique marine française dans les plateformes d’expertise internationale (e.g. biodiversité, Agence internationale de l’énergie IEA-OES, comité technique 114 ; conventions des mers régionales)

II Développer de manière coordonnée et durable les activités maritimes tout en maîtrisant l’ensemble des impacts associés

L’objectif est d’élaborer une stratégie globale se déclinant aux différents échelons national, régional, local, et de façade littorale et de fournir les moyens, notamment juridiques et techniques, nécessaires à son application.

II-1 Elaborer des documents stratégiques de façade dans le cadre d’une stratégie nationale et des engagements internationaux pris en associant l’ensemble des parties prenantes de la mer afin de construire une vision partagée sur l’avenir du territoire littoral et marin et répondre aux besoins des usagers de la mer tout en préservant l’unicité de cet espace et sa préservation :

GT2 II-1-1 Réaliser un état de référence, une cartographie des usages de la mer et du littoral intégrant notamment les indicateurs développés dans la Directive « stratégie marine européenne ».

GT2 II-1-2 Définir des règles juridiques simples d’évaluation et de gestion.

II-2 Développer les moyens d’intervention et renforcer les moyens de contrôle en mer et dans les ports (sécurité, aires marines protégées, pêche, extraction, ballasts de bateaux...) :

GT2 II-2-1 Renforcer les moyens de sauvegarde de la vie humaine en mer via le renforcement des contrôles, [notamment en limitant la course au gigantisme des navires].

GT2 II-2-1 Protéger la biodiversité en développant des approches novatrices en matière de traitement des eaux et sédiments de ballasts et par l’application de la convention internationale de l’OMI sur la gestion des eaux de ballasts (2004).

II-3 Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les menaces mer/terre (marées noires, pollutions terrestres, risques naturels) :

GT2 II-3-1 par la mise en œuvre de mécanismes de contrôle par l’État du Port des navires en transit transportant des cargaisons dangereuses, des hydrocarbures, dans les eaux sous juridiction nationale (e.g., dispositifs de séparation de trafic) et en coordination à l’échelle européenne,

GT2 II-3-2 par de nouvelles règles pour le FIPOL pour une meilleure réparation des préjudices subis [e.g., augmentation des fonds d'indemnisation], l'encouragement des collectivités locales à se doter de plans Infra Polmar, le renforcement des plans Polmar face aux nouveaux risques du transport maritime et la sensibilisation – préparation - des élus et acteurs du littoral aux approches de pollution marine

GT2 II-3-3 par la mise en place de moyens d'intervention à la mer adaptés aux différentes catégories de navires fréquentant les eaux sous juridiction nationale, notamment en considérant la tendance au gigantisme des navires

GT2 II-3-4 par de nouvelles règles prenant en compte l'évolution de technologies opposables de détermination de l'origine des pollutions (e.g., drones, identification [marquage] des hydrocarbures de soute), la simplification de preuves (e.g., registre de bord). Ces nouvelles règles devront être négociées et définies au niveau international afin de lutter efficacement contre les pollutions opérationnelles (e.g., dégazages).

GT2 II-3-5 par le renforcement des moyens de lutte contre les catastrophes naturelles par des mesures préventives en liaison avec la loi sur la modernisation de la sécurité civile et curative dans le domaine de la gestion des déchets et du suivi de l'impact sanitaire

II-4 Planification stratégique et gestion intégrée : définir et mettre en œuvre une approche intégrée des différentes politiques et programmes intéressant la mer et le littoral afin de développer une vision des enjeux et une concordance des actions

GT2 II-4-1 Etendre au-delà de l'interface terre-mer l'unité d'aménagement et de gestion instaurant une véritable gestion intégrée par région biogéographique prenant en compte tous les aspects économiques, sociaux, et environnementaux.

GT2 II-4-2 Assurer la cohérence et la concertation entre les acteurs concernés et tous les secteurs et développer la coopération régionale en matière de gestion intégrée.

GT2 II-4-3 Adapter les outils de la planification (schémas de cohérence territoriale (SCOT), schémas d'aménagement régionaux (SAR), aux spécificités marines et littorales en considérant la démarche européenne de planification spatiale.

GT2 II-4-4 Publier la liste des lieux de refuge désignés dans le cadre européen du paquet ERIKA.

II-5 Evaluation des incidences sur l'environnement (étude d'impact des projets, impacts financiers et écologiques):

GT2 II-5-1 Réviser la gouvernance des modalités d'étude

a.) en améliorant la qualité de celles-ci par l'intégration notamment d'analyse des coûts environnementaux des activités (coûts/bénéfices ; éco-bilans ; déconstruction) dans une perspective dynamique,

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

b.) en permettant les recours à des « tierces » expertises dans les cas difficiles (sur le modèle de ce qui existe pour les ICPE) et [en dissociant les porteurs de projets de la conduite et du financement de celles-ci]. Cette approche devra considérer la directive sur les études d'impact et la réforme engagée par les dispositions du projet de loi Grenelle 2

GT2 II-5-2 Favoriser le dialogue de l'ensemble des parties prenantes de l'exploitation des ressources marines au sens large (éoliennes, énergies marines, granulats, autres...) sur des bases scientifiques partagées et élaborer un guide méthodologique pour la réalisation des études d'impacts des activités soumises à autorisation (principes généraux et déclinaison sectorielle) et pour la mise en œuvre de la concertation.

GT2 II-5-3 Etablir un cadre juridique clair au niveau national pour la reconnaissance du préjudice écologique qui complétera les mécanismes internationaux et européens comme l'ont fait d'autres états européens et qui pourrait reposer sur une agence indépendante associant l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, industriels, ONGs). Cette approche devra être portée au niveau international. Inscrire les activités marines (champ à définir) dans la loi sur la responsabilité environnementale qui porte sur la réparation des dommages graves à l'environnement et notamment dans le contexte de la transposition de la Directive 2005/35/CE et de la Loi LRE.

II-6 Etablir un réseau cohérent, représentatif et bien géré d'aires marines protégées sur 10% des eaux sous-jurisdiction française d'ici 2012 conformément aux conclusions du Grenelle de l'Environnement [et 20% d'ici 2020], et disposant d'un fonds de financement pour leur gestion

GT2 II-6-1 Compléter la stratégie nationale des aires marines protégées notamment pour qu'elle contribue à la gestion des ressources halieutiques.

La préservation des écosystèmes et de leur biodiversité en tant que réservoir potentiel de ressources pour le futur doit être promue. Avec le deuxième plus grand espace marin sous juridiction au monde, représentant 3% des océans de la planète, dans une diversité de domaines géographiques qui lui confère certainement la première place en termes de biodiversité marine, la France doit viser à créer un réseau d'aires marines protégées, vaste, cohérent, représentatif et bien géré.

GT2 II-6-2 Elaborer un cadre méthodologique. La méthodologie concourant à la mise en place d'aires marines protégées (AMPs), en tant qu'outils de protection d'espèces ou d'habitats particuliers, d'un écosystème remarquable et de développement durable et de gestion des activités sera définie et encadrée par les pouvoirs publics afin de contribuer aux objectifs de la Directive cadre Stratégie Marine européenne (DSM). Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique. Les différentes étapes seront la réalisation d'un diagnostic scientifique robuste et partagé avec les usagers de la mer, suivi de la définition:

- de l'objectif de protection et d'un périmètre de travail,
- des orientations de gestion et évaluation préalable des effets attendus,
- du périmètre de l'AMP,
- des différents niveaux de protection dans le périmètre de l'AMP,

et la mise en oeuvre de la gestion, du contrôle et du suivi de l'AMP.

L'ensemble de ces étapes sera mené dans un cadre regroupant de façon pérenne pouvoirs publics, usagers de la mer, scientifiques et représentants de la société civile, associés en tenant compte de la spécificité maritime. Le cadrage méthodologique devra être finalisé et acté par les pouvoirs publics avant la fin de l'année 2009.

Les notions de « surface » et de « taille » ne font pas l'objet d'un accord avec les représentants de la pêche qui considèrent que les performances du réseau d'AMPs sont plus importantes que les superficies.

II-7 Renforcer la présence française dans les instances internationales et européennes et veiller à l'application des conventions internationales :

GT2 II-7-1 Renforcer la présence française dans les structures et instances internationales : Organisation Maritime Internationale (OMI), Commission Européenne (DG Recherche) et notamment celles portant sur le lancement de la filière et à sa normalisation (« énergies marines de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA-OES) », Comité Electrotechnique International (comité technique 114 pour la normalisation des « énergies marines ») et également les organisation régionales de pêches (cf GT2 VIII-7).

GT2 II-7-2 Ratifier les conventions internationales. La France doit être un moteur pour faire progresser la sécurité maritime au niveau international et européen. Elle doit user de son potentiel diplomatique en s'appuyant sur des équipes d'expertises pérennes, pour notamment conduire à l'entrée en vigueur et à la mise en application rapide de la convention dite HNS de 1996, de la convention sur la gestion des eaux de ballasts (OMI, 2004), la convention dite de Hong-Kong et la convention sur le renflouement des épaves (2007). Une véritable stratégie nationale et multi-sectorielle doit être élaborée en s'appuyant sur un réseau actif constitué d'experts, d'élus, de représentants syndicaux et acteurs sociaux économiques, de représentants d'ONG, des acteurs socio-économiques et partageant des objectifs fixés en commun.

III Concevoir le port du futur pour concilier le développement des activités et une meilleure protection de l'environnement

Cet objectif rend nécessaire une révision profonde des politiques menées jusqu'à maintenant. Les ports sont actuellement confrontés aux questions relatives aux infrastructures (saturation du littoral, gigantisme des bateaux) comme à l'absence de stratégie et de coordination nationale. Le port du futur devra répondre aux défis technologiques concernant en particulier les questions de déchets, d'énergie et de gestion des dragages. Le port du futur ne peut être conçu que par un aménagement concerté du port et des espaces péri-portuaires, lieux d'échanges et de traitements des marchandises, impliquant une meilleure concertation des différentes autorités concernées (Etat, collectivités territoriales, autorités portuaires, ...).

III-1 Améliorer les infrastructures existantes pour un meilleur respect environnemental et développer une stratégie nationale garante d'un dynamisme économique de la filière au niveau international (court terme) :

GT2 III-1-1 Développer la notion de « port urbain », en associant les collectivités locales et leurs groupements (agglomération et territoire) à la prise de décision notamment en politique d'urbanisme du port (dont le droit de préemption), qui devront respecter le caractère portuaire du site concerné (obligations d'aménagement, d'activité économique et/ou industrielle dans le respect de l'environnement) et symétriquement en associant le port à la politique d'urbanisme des franges urbaines (e.g., documents de planification, autorisations d'équipement commerciaux).

GT2 III-1-2 Innover sur le volet énergétique des infrastructures portuaires (port/bateau) dans le cadre des engagements du Grenelle Environnement.

GT2 III-1-3 Auditer les réformes sectorielles portuaires de 2004 et 2008 afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs d'origine (souplesse et compétitivité).

GT2 III-1-4 Développer une stratégie nationale portuaire s'appuyant sur la coordination des 7 plans stratégiques des ports maritimes français afin d'assurer une meilleure valorisation du maillage des ports nationaux. Un « Conseil National des Ports » pourrait être créé pour cette mission.

GT2 III-1-5 Renforcer l'application de la directive 2000/59/CE (installations de réception portuaire) en matière de déchets et étendre les dispositifs aux voies navigables, et mettre en place un traitement à terre. Pour cela :

- Conforter l'équipement des ports en installations de réception des résidus de cargaison, dans des conditions compatibles avec l'exploitation commerciale des navires et conformément à la réglementation européenne ;
- Renforcer les dispositifs de surveillance tant sur le plan technique que sur le plan de la formation des agents chargés de constater les infractions et des magistrats ;

Consolider et accélérer la coopération judiciaire européenne et internationale en particulier en Méditerranée : pour la reconnaissance mutuelle des éléments fournis par les autorités d'autres états européens et pour la surveillance mutualisée des espaces maritimes et pour l'échange d'expériences entre autorités y compris judiciaires.

GT2 III-1-6 Développer des approches innovantes dans la valorisation des sédiments de dragage portuaire (e.g. réutilisation) et améliorer les techniques de tri et de traitement [extraction de macrodéchets]. Développer une filière de valorisation des rejets (avec notamment rejets de dragage portuaire) et mettre en place le traitement à terre des rejets les plus pollués.

GT2 III-1-7 Développer des systèmes d'aides aux aires de carénage propres et appliquer dans le même temps les lois sur L'Eau et les ICPE (autorisations adaptées) accompagnés d'une évaluation financière et d'efficacité.

III-2 Optimiser les ports de plaisance et les intégrer dans une démarche environnementale, et notamment paysagère :

GT2 III-2-1 Engager des démarches de normalisation environnementale et de certification ISO 14000.

GT2 III-2-2 Intégrer la pression saisonnière en modulant les installations des ports de plaisance en liaison avec les ports de commerce et de pêche (port à géométrie variable) et finaliser la mise en place des commissions portuaires de « bien être des gens de mer » (convention 163 de l'OIT). Les infrastructures d'accompagnement (services) devront être intégrées à cette modulation.

GT2 III-2-3 Développer des solutions innovantes pour accroître les capacités d'accueil (ports secs, mouillages collectifs organisés...) en intégrant une évaluation de leurs impacts environnementaux.

III-3 Concevoir le « port off-shore », éloigné des villes, dans un contexte de rareté des terrains, de contraintes littorales croissantes et permettant de rationaliser en même temps le transport maritime international grâce au « feeding » :

GT2 III-3-1 Conceptualiser d'ici 2015 le port off-shore de commerce intégrant les liens « mer-

terre » avec la logistique de post acheminement (e.g., ferroviaire, routière) et une analyse de coûts/bénéfices et minimisant les impacts environnementaux. Etudier également ce concept pour la plaisance (notamment réduction de l'impact sur les îles).

III-4 Concevoir le port de pêche du futur :

GT2 III-4-1 Distinction des lieux de débarquement, de transformation et de commercialisation.

GT2 III-4-2 Mise en réseau et organisation d'une logistique amont et aval.

GT2 III-4-3 Considérer le nouveau contexte de pluri-activités pour la pêche et l'évolution réglementaire dans sa conception (e.g., discussion dans le cadre de la PCP sur le retour à terre des rejets)

IV Concevoir de nouveaux navires pour un développement des activités et une meilleure protection de l'environnement

L'objectif est la création d'une filière homogène depuis la conception jusqu'à la construction, la maintenance, la réparation et le démantèlement des navires et de ses équipements. Ceci nécessite une structuration et un accompagnement initial par la création d'un conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation spécifique dans ce domaine de façon similaire aux domaines terrestre et aéronautique. Des mesures d'incitation à la construction « propre » et à la rénovation de la flotte (e.g. aides au démantèlement) devront accompagner cette démarche et favoriser notamment une filière européenne (e.g. renouvellement des car-ferrys).

IV-1 Instituer un Conseil d'Orientation de la Recherche & de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales –CORICAN- comme porteur institutionnel de la R & D française concernant les 5 types de marines et comme garant de la mise en œuvre des projets stratégiques ci-dessous fondée sur une double volonté de compétitivité mais aussi de sécurité et d'amélioration des conditions de travail à bord.

IV-2 Lancer un programme de recherche conforme à cette stratégie pour concevoir le futur navire « économe, opérationnel, sûr, propre et intelligent » avec pour objectifs des gains de 50% de la consommation d'énergie fossile [hors agrocaburants et nucléaire], le développement des énergies renouvelables et une réduction de 50% de l'impact environnemental concernant tout type de navire dont ceux de services publics polyvalents (surveillance, contrôle, suivi scientifique). Cette évolution devra considérer les techniques non encore matures de captage de CO2 et autres gaz à effets de serre, de piles à combustible. Une fois maîtrisées les techniques de réduction des émissions de gaz nocifs par les navires, il conviendra d'initier la révision de l'annexe 6 de la Convention MARPOL consacrée à ce type de nuisance.

IV-3 Reconsidérer les normes de jauge des bateaux de pêche dans un contexte pluri-activités (observation scientifique, dépollution...) et de l'évolution des contraintes réglementaires et de sécurité et d'économie d'énergie – porter ces changements au niveau européen pour une évolution des indicateurs de jauge et de puissance kWh.

IV-4 Développer des bateaux et des engins de pêche du futur :

Au delà de la nécessaire modernisation de la flotte française vieillissante qui peut conduire à des problèmes de sécurité, il apparaît nécessaire de développer des bateaux et engins de pêche sélectifs et à impact limité sur l'environnement :

GT2 IV-4-1 Développer des bateaux peu consommateurs d'énergie, utilisant des énergies renouvelables et moins impactant pour l'environnement pour un objectif de [25% réduction émission de carbone par tonne débarquée d'ici 2015, hors recours aux agrocarburants]

GT2 IV-4-2 Encourager des bateaux et engins de pêche sélectifs et à impact limité sur l'environnement [pour un objectif d'une diminution de 25% des rejets en 5 ans et élimination à long terme (2020)] :

1. Encourager et soutenir les essais avec les professionnels
2. Accompagner financièrement les mutations qui seraient décidées sur l'ensemble de la filière
3. Organiser à court terme un concours national pour récompenser les innovations en matière d'impact sur l'environnement, d'économie d'énergie et de sélectivité.

IV-5 Favoriser l'émergence d'une filière de démantèlement de proximité dans des chantiers respectueux de l'environnement, de la sécurité et la santé des personnes, et notamment par des moyens d'incitation à la réduction des nuisances (primes à la déconstruction), notamment les bateaux de plaisance en matière de respect des dispositifs de traitement des eaux grises et noires, et en retirant de la flotte les navires les moins sûrs et les plus impactants sur l'environnement.

V - Favoriser les transports du futur pour un développement respectueux de l'environnement

En terme de conception des usages futurs des navires, l'objectif est de positionner la France au tout premier plan international :

V-1 Faire de la France un des tout premiers acteurs mondiaux du « shipping » en améliorant la représentativité auprès des organisations internationales et européennes et en développant le savoir faire et l'expertise française du shipping, en faisant bénéficier cette activité des aides à l'exportation.

V-2 Garantir les conditions de succès du transfert intermodal (Rapport Richemond 2009) (autoroutes de la mer) dans leur forme actuelle, et rechercher à moyen terme un soutien européen en privilégiant les longues distances et les situations spécifiques dans lesquelles le transfert est performant même sur courte distance, et pour cela repenser toute la chaîne logistique multimodale :

GT2 V-2-1 Rendre plus fluides les flux de marchandises au niveau européen en créant un « espace maritime » à égalité administrative avec les autres modes de transport (routier terrestre).

GT2 V-2-2 Pallier le défaut de compétitivité des transports maritimes par des subventions et aides à la création du service. Le défaut de compétitivité économique face au transport routier est lié à l'absence d'internalisation des coûts d'infrastructure routière et des coûts environnementaux de ce dernier.

V-3 Développer le transport maritime interurbain (« tramways côtiers écologiques») en privilégiant les grands axes et en lien avec les transports terrestres multi-modaux

V-4 Développer un réseau inter-insulaire permettant une véritable intégration de nos îles dans l'économie de leur région

V-5 Développer la compétitivité du Pavillon Français

GT2 V-5-1 Mise en place du « salaire net » avec l'exonération des charges et le contrôle concomitant des créations d'emploi et de l'amélioration des conditions de vie et de sécurité à bord.

GT2 V-5-2 Appliquer de manière uniforme les règles de sécurité, de travail et de vie à bord afin d'éviter qu'à leur détriment ne s'exerce une concurrence déloyale.

GT2-V-5-3 [Obtenir la sortie du Registre International Français (RIF) de la liste des pavillons de complaisance, y compris en engageant une procédure devant la juridiction compétente]. Réserve des organisations syndicales.

VI Définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables afin de concilier développement et protection

L'objectif est de développer une filière complète intégrant les enjeux énergétiques industriels et environnementaux à un moment où aucun pays n'a encore atteint un leadership en la matière, et tout particulièrement dans des technologies non matures (e.g., off-shore flottant). L'objectif est de positionner la France à ce leadership international par une ambition collective portée par une stratégie volontariste de développement à moyen terme (2012) des énergies marines renouvelables. Cette démarche s'intègre naturellement dans le cadre des objectifs portés par le Grenelle de l'Environnement (2020).

VI-1 Définir en 2010 une stratégie nationale ambitieuse complète et partenariale (public-privé), et créatrice d'emplois depuis la recherche jusqu'au marché en intégrant les phases de développement et de démantèlement (démonstrateurs, centres d'essai) et l'évaluation des impacts sur le milieu marin (dont l'avifaune, mammifères marins et l'ensemble des ressources halieutiques). S'appuyant sur une filière de production énergétique

nationale, ces marchés pourront à terme concerner l'export (ingénierie, équipements et installations). Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de 23% défini par le Grenelle de l'Environnement à l'horizon 2020, les techniques devront être au moins pré-industrielles, voire matures dès 2015. Cette stratégie devra se décliner notamment en objectifs de production et disponibilités en centres d'essais, à l'échelle des façades maritimes et/ou régionale et insulaire en visant une cohérence globale. Une attention particulière devra être apportée à la maîtrise des conflits d'usages et aux impacts environnementaux des technologies développées. Ceci implique de :

GT2 VI-1-1 Renforcer l'initiative IPANEMA (Initiative PArtenariale Nationale pour l'émergence des Energies MARines) au niveau national et définir un cadre de planification et de recherche [avec une participation des ONGs]

GT2 VI-1-2 Etendre les études préliminaires de zones favorables en concertation avec l'ensemble des partenaires à l'ensemble des technologies marines (hydrolien, éolien y compris flottant, thermique, biomasse de culture, houlomoteur, marémoteur...) et étudier les dispositifs de stockage d'énergie en mer.

GT2 VI-1-3 Mettre en place une politique industrielle volontariste :

GT2 VI-1-3-1 Financements de démonstrateurs et de structures logistiques associées dans toutes les filières (hydrolien, houlomoteur, énergie thermique des mers, éolien flottant) afin d'accélérer la maturation de ces technologies, et de permettre la sélection des plus prometteuses pour la phase de déploiement.

GT2 VI-1-3-2 Financements de centres d'essais – points de raccordement - ouverts à tous les porteurs de projet, y compris les projets d'évaluation d'impacts environnementaux), qui contribueront notamment à renforcer la connaissance, l'observation et la recherche marines.

GT2 VI-1-3-3 Investir dans des infrastructures de raccordement mutualisables pour la desserte des zones identifiées comme favorables, et assurer une restructuration ou adaptation d'un certain nombre de capacités industrielles (chantiers navals...) et portuaires (assemblage, implantation, maintenance).

GT2 VI-1-3-4 Favoriser un déploiement précoce de ces technologies par le biais de dispositifs incitatifs adaptés à la maturité de chaque technologie (lancement d'appels d'offres, mise en place de prix de rachat, combinaison d'aides directes et d'un prix de rachat, etc.).

VI-2 Conforter les initiatives ultramarines pour renforcer l'autonomie énergétique et intégrer dès à présent la part issue des énergies marines renouvelables dans leur plans de développement :

GT2 VI-2-1 Privilégier les DROM comme zones de déploiement précoce des technologies d'énergies marines : celles ci permettent en effet d'éviter les pertes de surfaces foncières et agricoles par le développement du photovoltaïque; elles sont de plus bien adaptées au système électrique très contraint des îles (plus faible intermittence et plus grande prévisibilité que le solaire ou l'éolien on-shore).

GT2 VI-2-2 Veiller à assurer une proportionnalité entre les énergies renouvelables marines et terrestres. Pour les énergies marines renouvelables intermittentes (houlomotrice, éoliennes off shore) : soutenir leur développement en pré-réservant une part des 30% de la limite en énergie intermittente (fixée par décret) de la puissance électrique appelée sur le réseau EDF.

VI-3 Clarifier la réglementation applicable aux énergies marines, renforcer sa cohérence et l'intégrer à part entière dans les différents échelons décisionnels depuis la stratégie nationale énergétique jusqu'à l'opérationnel local

VI-4 Créer un régime particulier simplifié pour permettre les expérimentations pour des durées limitées de systèmes dont l'installation devra être entièrement réversible et l'impact environnemental évalué

VI-5 Etendre la planification à l'ensemble des énergies renouvelables en mer et non uniquement à l'éolien

VI-6 Mettre en place un cadre financier global attractif, notamment par la fixation de prix de rachat incitatifs et différenciés selon le degré de maturité de l'énergie marine renouvelable concernée et grâce à une fiscalité incitative.

VII Mieux tirer partie des autres potentialités de la mer tout en contribuant à la protection de l'environnement

Pour les trois usages identifiés (ressources minérales, tourisme et biotechnologies marines), l'objectif est de définir une stratégie ambitieuse de développement durable (économique, social et environnemental) qui devra s'accompagner d'un effort particulier de préservation de patrimoine maritime culturel.

L'utilisation durable des autres potentialités de la mer implique une démarche de planification stratégique et spatiale des usages et un accompagnement par la mise en place de processus de concertation et d'acquisition de connaissances. L'absence de schéma directeur de l'espace maritime et de lieu de concertation entre les usagers et les autres acteurs concernés représente actuellement un frein au développement des activités marines et littorales.

[VII-1 Définir une politique de développement et une stratégie d'exploitation des ressources minérales en métropole et à l'Outre-Mer respectueuse de l'environnement adossée à un processus rigoureux et crédible des études d'impact (cahier des charges, mise en œuvre). L'étude sur les potentialités d'exploitation des ressources devra être étendue pour contribuer à cette stratégie qui devra également inclure des conditions améliorées de dialogue entre les usagers à partir de bases scientifiques partagées et ceci dans un cadre formel au delà de la seule consultation. L'exploitation en secteur profond devra notamment considérer les « points chauds » en matière de biodiversité et établir un état de référence initial dans le cadre d'études d'impacts multi-partenariales]. Les organisations professionnelles (UNPG, Armateurs de France) soutiennent cette mesure à l'inverse des réserves émises par plusieurs ONGs (Robin des Bois & FNE) et de représentants de la pêche.

[GT2 VII-1-1 Co-construire les critères de pertinence de l'exploitation des granulats marins, en intégrant notamment les aspects environnementaux et socio-économiques (coûts financiers directs des exploitations, coûts indirects, mais aussi chiffrage financier des dégradations à l'environnement)].

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

GT2 VII-1-2 Finaliser l'étude Meeddat Ifremer Brgm démarrée en 2004 sur l'inventaire des ressources en granulats sur 11 départements côtiers et en l'étendant de façon systématique afin d'identifier les zones de moindre contrainte.

GT2 VII-1-3 Rechercher les gisements de granulats dont l'exploitation sera associée aux impacts négatifs les plus faibles (que ce soit en termes environnementaux ou socioéconomiques) et interdire les extractions sur l'estran (sauf à des fins de gestion de l'érosion côtière au sein d'une même cellule sédimentaire) ; élaborer un guide méthodologique sur l'évaluation des incidences des projets d'extraction sur les sites sensibles (e.g., Natura 2000) pour les installations soumises à autorisation.

[GT2 VII-1-4 Préparer le développement, à moyen terme, de projets miniers en mer profonde en organisant et finançant dès à présent le développement et le pilotage industriel de procédés d'extraction minière off-shore. Cette action, qui prendra en compte l'impact environnemental de ce type d'exploitation, devrait s'appuyer sur la mise en commun des compétences et expertises d'établissements publics à caractère industriel et commercial ainsi que d'entreprises minières et d'ingénierie dans le cadre d'un consortium public-privé. Un partenariat multiple pour favoriser la transparence des projets et l'implémentation d'un système-pilote sera privilégié. En parallèle au développement des projets et expérimentations, les zones de grande richesse de biodiversité (dits « hot spots » seront protégées. Les expérimentations en sites profonds seront privilégiés].

Des réserves de plusieurs ONGs dont Robin des Bois & FNE et de représentants de la pêche sont émises sur cette recommandation. Une participation dans un cadre formel (droit de vote) au-delà de la seule consultation est demandée par certaines organisations.

[GT2 VII-1-5 Hydrocarbures et gaz : moratoire sur l'exploitation des hydrates de gaz].

[GT2 VII-1-6 Dans le cadre des engagements du Grenelle de l'Environnement sur l'extraction de maërls, les mesures (dont l'échéance de 2013) ne sont pas jugées assez contraignantes par plusieurs ONG qui demandent une accélération des processus d'arrêt d'exploitation et une recherche de substituts à cette activité (e.g., déchets coquilliers d'huîtres)]

VII-2 Réviser le contexte réglementaire d'accompagnement des usages touristiques, en particulier pour préserver les milieux naturels et favoriser un juste équilibre entre les logements principaux, ceux en soutien aux saisonniers, et l'hébergement touristique marchand au lieu de la prolifération de résidences secondaires, de camping cars et de mobil homes, consommatrice d'espaces. Le patrimoine naturel marin représente un des principaux facteurs d'attraction du tourisme, impliquant une approche intégrée de « mixité » des usages sur le littoral et un élargissement des lieux de séjour vers la zone rétro-littorale. Une même approche d'optimisation doit s'appliquer à la plaisance:

GT2 VII-2-1 Elaborer un plan stratégique de développement pour les régions ultra-marines avec une relance de l'économie du tourisme notamment en considérant les initiatives de type « Pescatourisme » et de la protection de l'environnement s'appuyant sur la mer et son sous-sol.

GT2 VII-2-2 Appliquer plus strictement la Loi Littoral du 3 janvier 1986 (art. 19), en particulier dans les régions ultra-marines pour lesquelles le décret d'application devra être pris. L'article 19 n'est pas utilisé de façon à donner sa pleine mesure car il permet le développement contractuel d'équipements touristiques sur le littoral à condition de publier les décrets d'application qui font encore défaut.

GT2 VII-2-3 Etendre la Loi Littoral applicable actuellement aux communes littorales, aux communes visibles depuis la mer.

GT2 VII-2-4 Lutter contre l'urbanisation excessive du littoral et la saturation estivale en développant l'accueil touristique vers l'arrière pays, en diversifiant les gammes de produits offerts et en recentrant l'attrait local sur le patrimoine tant culturel que naturel et par une politique foncière volontariste destinée à assurer la diversité des activités et la mixité sociale. Eviter

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

notamment la transformation de campings en zone résidentielle permanente et l'utilisation abusive des camping-cars.

GT2 VII-2-5 Promouvoir un écolabel indépendant pour le nautisme et réviser l'assise de l'acte de francisation comme le système de taxation portuaire. Revoir les durées de concessions portuaires pour les ports de plaisance et encourager les ports à sec afin notamment d'éviter les « bateaux ventouses ».

GT2 VII-2-6 Allonger la durée des concessions portuaires pour la plaisance, actuellement calées sur 2020 et revoir leur régime pour favoriser les investissements de long terme destinés à un meilleur respect de l'environnement, en contrepartie d'un renforcement des exigences, en particulier environnementales, mises à la charge des concessionnaires.

GT2 VII-2-7 Limiter l'usage des engins récréatifs à forte nuisance sonore et potentiellement dangereux (scooters des mers...).

GT2 VII-2-8 Conserver une capacité d'accueil touristique accessible à toutes les clientèles en engageant des politiques d'aide à la modernisation et en développant des activités de découverte des milieux et des espaces littoraux et en faisant connaître la destination littorale par des politiques d'offre et de promotion du tourisme social.

GT2 VII-2-9 Intégrer le secteur du tourisme dans les politiques publiques de la mer et du littoral.

VII-3 Développer la préservation du patrimoine maritime culturel

Le patrimoine maritime culturel, enjeu essentiel mais souvent oublié de la gestion durable des littoraux doit être abordé de façon identique à celle du patrimoine naturel. L'identité spécifique des territoires littoraux doit être développée par la valorisation des héritages et des cultures maritimes dans leur diversité. Les politiques d'aménagement des littoraux doivent inclure de façon systématique une dimension culturelle maritime dans leur politique d'aménagement afin que les richesses patrimoniales puissent contribuer au renforcement de l'économie touristique et du nautisme des façades maritimes françaises. L'objectif est une mise en valeur cohérente des cultures maritimes du littoral.

GT2 VII-3-1 Faciliter la création d'observatoires du patrimoine maritime culturel

GT2 VII-3-2 Mettre en œuvre les dispositions prévues par les lois sur les protections des éléments patrimoniaux et les paysages (encouragement à la création des ZPPAUP en zones littorales).

GT2 VII-3-3 Ouvrir des chantiers prioritaires (petits ports d'intérêt patrimonial, îles côtières habitées, fortifications militaires, signalisation et phares et balises, épaves) et considérer le patrimoine immatériel dans sa diversité.

GT2 VII-3-4 Susciter, soutenir et coordonner des réseaux d'échanges d'expérience pour faciliter la diffusion des bonnes pratiques et faire émerger des projets innovants.

GT2 VII-3-5 Développer des actions spécifiques auprès des jeunes dans ce domaine.

VII-4 Développer un dispositif ambitieux à l'échelon national pour promouvoir l'exploration et l'exploitation durable de biomolécules et de bioprocédés :

Les ressources génétiques et biotechnologies marines représentent un important potentiel de développement économique durable pour des PME, notamment en tant que réservoirs de biomolécules et de bioprocédés. Le développement des biotechnologies marines devra se faire en liaison avec les organes spécifiques de contrôle existants et à venir.

GT2 VII-4-1 Combattre la brevetabilité du « vivant » mais permettre aux autorités locales de bénéficier financièrement de l'exploitation de leurs ressources.

GT2 VII-4-2 Légiférer pour que les régions depositaires d'une ressource génétique utilisée à des fins commerciales puissent en tirer un avantage en terme d'activités et de développement économique.

GT2 VII-4-3 Mettre en place des dispositions en faveur des PME afin d'éviter une appropriation par les grands groupes, pour favoriser l'ancrage local des retombées des biotechnologies.

GT2 VII-5 Renforcer et mettre en cohérence les moyens des centres scientifiques et techniques Outre-Mer afin qu'ils soient en mesure de participer à l'exploration, le développement et la valorisation des ressources génétiques locales.

VIII Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines

La thématique halieutique a fait l'objet d'un travail approfondi dans le sous-groupe 1 et de plusieurs débats en réunions plénières. A l'issue de la réunion plénière du 25 mai ont eu lieu 3 réunions séparées de concertation, ONG-Représentants Pêche, parallèles aux réflexions du groupe de travail. Celles-ci ont donné lieu à un document présentant des propositions consensuelles le 3 juin puis à un document présentant de nouvelles propositions non consensuelles le 4 juin, lequel n'a pu être débattu lors de la réunion plénière du 4 juin. Sont présentées ci-dessous les propositions consensuelles et non consensuelles débattues lors des séances plénières du Groupe de travail. Les autres qui n'ont pu être débattues faute de temps sont présentées en annexe V, au sein des deux documents des 3 et 4 juin mentionnés ci-dessus.

La France, consommatrice de poissons

Le poisson est la dernière ressource sauvage, dont la rareté peut rendre le prix relativement élevé. Elle doit être accessible et utilisée dans sa diversité en préservant sa pérennité.

VIII-1 Adopter résolument les dispositifs de traçabilité des produits de la pêche et d'écocertification [dont le MSC] sur la base des critères de la FAO, qui garantissent la gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement et le développement social. La puissance publique, en tenant compte du cadre européen, doit en valider le cadre et fixer les exigences et les modalités de contrôle. Ces démarches doivent se structurer avec l'aval et l'ensemble des acteurs et tenir compte du développement de l'écolabel initié dans le Grenelle de l'Environnement. Elles doivent prévoir :

GT2 VIII-1-1 un accompagnement des pêcheries françaises pour une écocertification sur la base des critères FAO et de critères sociaux, en ajoutant une démarche de qualité destinée à promouvoir les produits des pêches françaises vis-à-vis des distributeurs. [avec un objectif de 20% à échéance 2015]

GT2 VIII-1-2 des actions de coopérations avec les pays en développement afin qu'ils aient accès à ces labels.

GT2 VIII-1-3 une grande opération de communication envers le grand public afin d'inciter à consommer la diversité des produits et expliquer les notions de pêche durable et d'écolabels; France Agrimer pourrait prendre l'initiative d'une telle campagne.

[Le désaccord sur le label MSC entre les ONGs, les représentants salariés et employeurs vient principalement du fait du caractère privé de celui-ci et de sa non prise en compte de critères sociaux dans son attribution].

VIII-2 Inciter à ce que la restauration tant privée que publique (cantines en particulier) mette les produits de la mer au menu dans leur diversité, leur saisonnalité en respectant une origine écolabellisée ou bien une garantie de durabilité [20% d'ici 2012] et en privilégiant les circuits de commercialisation minimisant les coûts écologiques dont le coût carboné [et les circuits courts].

La France gestionnaire de ressources halieutiques (notamment dans les 12 milles nautiques)

En s'appuyant sur des écosystèmes en bon état écologique, l'objectif prioritaire est d'optimiser les intérêts socio-économiques de l'activité de pêche dans la zone côtière en veillant à assurer une complémentarité entre pêche côtière et hauturière, en veillant à assurer une complémentarité entre pêche côtière et hauturière, en délaissant les indicateurs économiques traditionnels de quantités et de valeurs de produits pour leur préférer des indicateurs de développement humain. Dans cette optique nouvelle, la gestion des ressources halieutiques doit viser à garantir leur pérennité, ses objectifs doivent être redéfinis et être conçus dans le cadre d'une approche écosystémique qui concilie exploitation et conservation. Elle doit se développer en concertation avec la profession en associant les autres catégories d'usagers, s'appuyer sur une connaissance approfondie de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes, et intégrer des exigences de qualité des produits de la pêche.

VIII-3 Développer d'ici fin 2009 des indicateurs relatifs à l'état de santé des écosystèmes d'une part et au développement socio-économique des activités de pêche côtière (e.g., nombre d'emplois, qualité du travail, sécurité) d'autre part pour un nouveau cadre de gestion des ressources côtières

VIII-4 Relancer les recherches sur les effets des pollutions sur les organismes marins et évaluer les effets directs sur les capacités physiologiques des poissons et indirects sur les chaînes trophiques

VIII-5 Penser l'activité de la pêche de façon intégrée avec l'économie du littoral, notamment du point de vue de la part que peuvent prendre les professionnels dans les nouvelles activités et dans le développement des services d'intérêt général (collecte de données, ramassage de macro-déchets, appui aux luttes contre la pollution). Adapter à cet effet la réglementation pour permettre la pluriactivité et prévoir la mise en place des mécanismes de financement, d'équipement et de formation nécessaires. **Le contexte de départementalisation de Mayotte rend nécessaire la mise en place des structures professionnelles en pêche (CRPM), des outils réglementaires (Loi N°91-411) et du contexte européen de gestion des pêches (PCP).** Par ailleurs, les spécificités des pêcheries en Outre-Mer nécessitent d'en faire évoluer le contexte réglementaire (e.g. PCP). Par ailleurs, la présence française doit être renforcée au sein des conventions de mers régionales et des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGPE)

VIII-6 Expérimenter une approche écosystémique et concertée des pêches à travers la mise en place d'unités d'exploitation et de gestion concertées sur 6 pêcheries pilotes : 4 en métropole s'inscrivant dans les quatre CCR dont le littoral français dépend (CCR Méd., CCR NW, CCR SW et CCR Mer du Nord) et deux dans les régions d'Outre Mer. Il s'agit d'associer les pêcheurs et les autres usagers de la zone de partager un constat, de définir les objectifs communs à long terme (environnementaux, sociaux et économiques) et de mettre en place des plans de gestion à long terme.

[VIII-7 Reconnaître les cantonnements de pêche pérennes (« réserves de pêche ») comme une nouvelle catégorie d'aires marines protégées, en établissant le principe de leur gestion de façon collégiale, et en établissant cette protection sur 5% de la mer territoriale d'ici 2012 (selon une stratégie à élaborer d'ici fin 2010 et à faire expertiser par les instances scientifiques -CIEM, CGPM- et de concertation -ORP- et pour les DROM -ICCAT, CTOI, CCAMLR..), et sur 20% à terme dans le cadre de la généralisation des plans de gestion écosystémique des pêches, et dont la moitié en réserves de pêche].

Les représentants de la pêche s'oppose à cette recommandation dans la mesure où elle anticipe sur la réflexion en cours au sein de la profession sur le statut des cantonnements de pêche. La coordination ONG- Représentants de la pêche recommande par ailleurs (cf. GT2 VIII-6) qu'un constat partagé soit la base pour la mise en place des plans de gestion à long terme.

VIII-8 Renforcer l'encadrement de la pêche de loisir

A partir des engagements du Grenelle Environnement, la loi Grenelle 1 dispose dans son article 30 : « La France renforcera sa politique de gestion durable et concertée des ressources halieutiques en mettant en place l'encadrement de la pêche de loisir ». Il apparaît nécessaire de maîtriser cette source importante de prélèvement concentrée dans la bande côtière, notamment par :

GT2 VIII-8-1 Appliquer dans un premier temps la charte sur la pêche à pied adoptée à l'issue du Grenelle de l'Environnement et envisager un permis de pêche embarquée sous-marine et du bord. Robin des Bois émet une réserve sur l'application de la charte considérée comme non représentative des intérêts des usagers.

GT2 VIII-8-2 Définir des interdictions de pêche selon les besoins pour certaines espèces et instaurer des périodes de « repos biologique » sur les zones d'estran. Prévoir la désignation d'un élu référent-Mer dans chaque commune littorale. Cette réflexion pourra utilement s'inspirer des exemples mis en place dans les pays étrangers (Irlande, Canada).

GT2 VIII-8-3 Passer de la notion incontrôlable de « table familiale » à une gestion basée sur des quantités et nombres afin de réduire au nombre minimum les captures autorisées (e.g., poids maximum par pêcheur) et instaurer une obligation de marquage immédiat de chaque capture

VIII- 9 Mettre en place d'ici fin 2009 les recommandations issues du séminaire au Parlement européen pendant la présidence française en ce qui concerne l'expertise scientifique (rencontre entre professionnels et scientifiques dans la « maison commune ») [en créant 3 lieux de rencontres locaux dont 1 Outre-Mer] pour le partage de l'information, la construction de partenariats pour le recueil de données, la formalisation des savoir empiriques et la construction d'une expertise conjointe.

La France, à la reconquête de son aquaculture

L'aquaculture a un potentiel de développement important, source d'emplois pour l'économie littorale. Elle peut contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale dans les domaines de la pisciculture et de l'algoculture en particulier et s'appuyer sur un corpus de connaissance technique et de savoir faire français de

niveau international. Elle est fortement tributaire de la qualité du milieu marin et une excellente qualité des eaux marines est requise pour son développement. Le développement de l'aquaculture doit être pensé de façon durable en maîtrisant les questions d'impact sur l'environnement et en visant un approvisionnement du marché européen en produits de qualité garantie et labellisée, et dans un contexte de planification nationale.

VIII-10 Veiller à ce que le schéma national de développement aquacole en cours de préparation intègre l'ensemble des contraintes de gestion intégrée terre/mer et s'effectue dans le contexte de planification stratégique nationale multisectorielle.

VIII-11 Définir une stratégie nationale en matière de développement durable de l'aquaculture française en métropole et à l'outre mer d'ici fin 2010, intégrant notamment un dispositif administratif facilitant les démarches des porteurs de projet (« guichet unique ») et un centre technique national inter-filières faisant office d'observatoire national de l'aquaculture. En parallèle, un accompagnement est nécessaire pour l'aquaculture en Outre-Mer au niveau :

GT2 VIII-11-1 des efforts de rapprochement entre les acteurs locaux (e.g., Union des Aquaculteurs d'Outre Mer).

GT2 VIII-11-2 des stratégies de promotion - commercialisation tant pour la consommation locale que pour l'import/export.

VIII-12 Réviser l'étude nationale des sites de potentialités aquacoles en considérant les 3 filières de production (algoculture, pisciculture et conchyliculture), en identifiant les conflits d'usage potentiels et en donnant la priorité à la réhabilitation des friches actuelles

VIII-13 Engager une évaluation exhaustive du potentiel aquacole à l'off-shore et d'un projet national de démonstrateurs (prototypes - écobilans...)

VIII-14 Limiter le recours aux farines et huiles de poissons d'origine marine en réduisant leur part dans l'alimentation animale [réduction de 80% à échéance 2020] et en les substituant par des huiles végétales d'origine marine ou terrestre. L'utilisation de protéines végétales devra s'effectuer sur une base de produits non OGM et issus de l'agriculture durable. Par ailleurs, l'élevage d'espèces de bas de chaîne alimentaire sera privilégiée.

[Au regard du chiffrage, la plateforme ONG demande une interdiction totale de l'utilisation des farines et huiles animales d'origine marine pour l'alimentation des porcins et volailles d'ici à 5 ans. Une substitution totale de l'utilisation des huiles de poisson pour l'aliment aquacole est cependant non réalisable dans une perspective de maintien de la qualité nutritionnelle du poisson d'élevage].

VIII-15 Développer la démarche d'écocertification des produits aquacoles avec pour objectif d'atteindre [25%] de la production française écocertifiée (dont le bio) d'ici à 2015

VIII-16 Développer l'aquarioculture basée sur des modes de production respectueux (prélèvement au stade larvaire). Mise en place d'une écocertification pour favoriser ces pratiques par rapport au prélèvement sur des bancs déjà constitués.



Annexes

I	Liste des membres titulaires et suppléants du groupe de travail	p. 25
II	Calendrier des réunions plénières, de sous-groupes et des réunions bilatérales représentants de la pêche/ONG	p. 27
III	Liste des contributions écrites, reçues dans le cadre des travaux du groupe II	p. 28
IV	Liste des personnes auditionnées	p. 37
V.	Contributions issues des réunions bilatérales sur la pêche	p. 39
VI.	Auditions	p. 50

ANNEXE I - Liste des membres titulaires et suppléants du groupe de travail

Président	Eric GIULY, Président de Publicis Consultants
Vice-Présidents	Pierre-Georges DACHICOURT, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins Patrice GUILLOTREAU, Economiste des ressources halieutiques, Institut de Recherche pour le Développement et Université de Nantes
Rapporteurs	Olivier MORNET, MEEDDAT / DGITM / Direction des affaires maritimes Philippe GOULLETQUER, IFREMER / Direction de la prospective et de la stratégie scientifique
• Collège Etat	
Odile GAUTHIER	MEEDDAT/Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Jacques LENGYEL	MEEDDAT/ Direction générale de l'énergie et du climat
<i>Suppléant :</i>	<i>Christophe SCHRAMM</i>
Louis Pierre BALAY	Ministère de l'agriculture et de la pêche
<i>Suppléant :</i>	<i>Aurélia CUBERTAFOND</i>
<i>Suppléant :</i>	<i>Loïc LAISNE</i>
Pierre-Emmanuel LECOCQ	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Yves GUILLAM	Ministère de la Défense/ Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM)
Olivier DEGENMANN	MIOMCT / Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer
Olivier LAROUSSINIE	Agence des aires marines protégées
Jean-Louis BAL	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<i>Suppléant :</i>	<i>Vincent GUENARD</i>
• Collège Elus	
Maxime BONO	Assemblée Nationale
<i>Suppléant :</i>	<i>Annick LE LOCH</i>
Charles REVET	Sénat
CUVILLIER Frédéric	Assemblée des maires de France
<i>Suppléant :</i>	<i>Sophie DUVAL</i>
Yvon BONNOT	Assemblée des maires de France
<i>Suppléant :</i>	<i>Hélène TANGUY</i>
Franck BOUMENDIL	Assemblée des maires de France
Estelle GRELIER	Association des communautés de France
Pierre MAILLE	Assemblée des Départements de France
Janick MORICEAU	Assemblée des Régions de France
• Collège ONG	
Jacky BONNEMAINS	Robin des Bois
Antidia CITORES	France Nature Environnement
Gisèle TARNUS	France Nature Environnement
<i>Suppléant :</i>	<i>Benoit HARTMANN</i>
<i>Suppléant :</i>	<i>Edouard VICTOR</i>
<i>Suppléant :</i>	<i>Christian GARNIER</i>
Denez LHOSTIS	France Nature Environnement
Charles BRAINE	WWF
<i>Suppléant :</i>	<i>Romain RENOUX</i>
<i>Suppléant :</i>	<i>Michel NALOVIC</i>
Stéphan BEAUCHER	Greenpeace
François CHARTIER	Greenpeace
Philippe CURY	Fondation Nicolas Hulot
<i>Suppléant :</i>	<i>Ludovic FRERE</i>

• **Collège Employeurs**

Antoine PERSON	MEDEF / Armateurs de France
<i>Suppléant :</i>	<i>Maud TARNOT</i>
	<i>Anne-Sophie AVE</i>
Pierre BARBLEU	Fédération des industries nautiques (FIN)
<i>Suppléant :</i>	<i>Thierry VERNEUIL</i>
François-Marie DUTHOIT	Groupement industriel des constructions et armements navals (GICAN)
<i>Suppléant :</i>	<i>Stéphane KLEIN</i>
Tristan DOUARD	Union des armateurs à la pêche française (UAPF)
<i>Suppléant :</i>	<i>Marc GHIGLIA</i>
Matthieu LAMBEAUX	MEDEF - Association des industries agroalimentaires
Bernard MAHIOU	MEDEF - Union française de l'électricité (UFE)
<i>Suppléant :</i>	<i>Cyrille ABONNEL</i>
Dominique PARET	MEDEF - Union française des industries pétrolières (UFIP)
<i>Suppléant :</i>	<i>Bruno AGEORGES</i>
Nicolas VUILLIER	MEDEF - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
<i>Suppléant :</i>	<i>Christian CORLAY</i>

• **Collège Salariés**

Sylvie ROUX	CFDT
Alain-André CLOUET	CFDT
Serge LARZABAL	CGT
Robert GERENTON	CGT
Anne-Sophie LECLERE	FO
Olivier BREDELOUX	FO
François JANVIER	CFE-CGC
Pulchérie	
MERALLI-BALLOU	CFTC
<i>Suppléant :</i>	<i>David GUYOMARD</i>

• **Personnalités qualifiées & personnes morales associées**

Yves MARCHAND	Avocat à la Cour
Paul TOURRET	Institut supérieur d'économie maritime
Bernard SANS	Pôles de compétitivité mer PACA et Bretagne
<i>Suppléant :</i>	<i>Patrick BARAONA</i>
Dominique DUCHE	Centre d'étude et de valorisation des algues
Claire NOUVIAN	Experte internationale des milieux marins
Françoise GAILL	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
<i>Suppléant :</i>	<i>Marc TROUSSELIER</i>
Daniel PAULY	Fisheries Centre de l'université de Colombie-Britannique
Bernard KLOAREG	Observatoire océanologique de Roscoff
Jean-Pascal QUOD	Union mondiale pour la nature La Réunion
Teva ROHFRI TSCH	Gouvernement autonome de Polynésie française
Robert CALCAGNO	Institut océanographique Fondation Albert Ier, Prince de Monaco
<i>Suppléant :</i>	<i>Mylène de FRABRIQUE</i>

ANNEXE II - Calendrier des réunions plénières, des sous-groupes et des réunions de coordination

- **Réunions plénières :**

- 1^{ère} réunion : Jeudi 9 avril 2009
- 2^{ème} réunion : Mercredi 22 avril 2009
- 3^{ème} réunion : Mercredi 6 mai 2009
- 4^{ème} réunion : Jeudi 7 mai 2009
- 5^{ème} réunion : Mercredi 20 mai 2009
- 6^{ème} réunion : Lundi 25 mai 2009
- 7^{ème} réunion : Jeudi 4 juin 2009

- **Thèmes des sous groupes**

- Sous Groupe N°1 : « Biodiversité – Ressources Biologiques (pêche & aquaculture) – Biotechnologies et Développement Durable ».
- Sous Groupe N°2 : « Energies marines, ressources minérales, gestion intégrée des espaces et des risques ».....
- Sous Groupe N°3 : « Transports et Ports ».....

- **Autres réunions**

- 25 mai 2009
- 29 mai 2009
- 3 juin 2009

Préalablement à l'établissement des rapports définitifs des quatre groupes de travail, deux délégations composées de membres des groupes de travail du Grenelle de la Mer se sont rendues en Outre-Mer afin que les enjeux de l'Outre Mer soient pris en compte dans les débats et propositions.

Une des délégations s'est rendue à Mayotte et à La Réunion pour la mission « Océan Indien » du 25 au 29 Mai 2009. La seconde délégation s'est rendue en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane pour la mission dans les Caraïbes du 24 au 29 mai 2009.

Les membres du groupe de travail 2 ayant participé à ces déplacements sont :

- Mr Patrice GUILLOTREAU
- Mr Eric BELLEMARE
- Mr Franck BOUMENDIL

ANNEXE III - Liste des contributions écrites, reçues dans le cadre des travaux du groupe II :

Armateurs de France – 40 propositions d'Armateurs de France en vue des groupes de travail http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258675_propositions_AdF_16avril.doc.doc
Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_propgpe2.doc
Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commun_ONG_ANPE.pdf
CGT Politique maritime, premières propositions de la CGT http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242043529_propositions_cgt_depsees_au_grenelle_de_la_meravril2009.pdf
CGT Déclaration de la CGT Grenelle de la Mer : la CGT avance des propositions http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242043666_Declaration_de_la_CGT_07_04_09.doc
CGT Déclaration : Grenelle de la mer : La CGT exige des mesures immédiates en faveur de l'industrie et d'emplois nouveaux http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242043666_Declaration_de_la_CGT_07_04_09.doc
France Nature Environnement – FNE et le Grenelle de la mer – Orientations essentielles de FNE http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240677750_G4-GOUV_INTERNALE_FNE1.doc
Groupe EGIS, M. Nicolas JACHET, directeur général – Propositions de solutions pour valoriser tout aménagement littoral ou marin en tant que support de la biodiversité marine et de solutions pour instaurer des aires marines de production halieutique (récifs artificiels) EGIS EAU, M. Thierry MONNIER, Directeur France Sud – Contribution à la proposition « Mieux assurer la cohabitation entre les activités de pêche maritime et les objectifs de protection de biodiversité et des habitats, et promouvoir le développement d'une pêche durable et responsable » - Contribution à la proposition « Proposer des solutions pour enrayer la dégradation des habitats et la perte de biodiversité marine »
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire – Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer – Contribution de la Direction des Affaires Maritimes – Document de travail rassemblant des propositions relatives aux différentes thématiques des groupes de travail du Grenelle de la mer
Pôle Mer PACA – Pôle Mer Bretagne – Contribution des Pôles Mer au GT 2- Vision stratégique http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240837445_Proposition_Poles_Mer_pour_le_GT2.zip
Pôle Mer PACA – Pôle Mer Bretagne – Propositions des Pôles de compétitivité Mer Provence Alpes Côte d'Azur et Mer Bretagne à l'attention des membres du Grenelle de la mer – 4 Propositions majeures pour promouvoir les problématiques de la mer
La Connaissance, l'Observation, la Recherche - Innovation
Agence des Aires Marines Protégées et Ifremer – Tableau de Bord des Eaux Marines Françaises (TBMF)
Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_propgpe2.doc

<p>Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commun_ONG_ANPE.pdf</p>
<p>Bretagne Vivante-SEPNB et GISOM (Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins), M. Bernard CADIOU – France Nature Environnement - Réflexions sur l'avifaune marine, sur la préservation des populations d'oiseaux marines sur les côtes métropolitaines et en Outremer</p>
<p>GIS AMPHIBIA/MALTAE – POLE MER PACA / RFRC – Amers culturels et patrimoine intégré – Proposition MIRIAM, une Mission Inter-Régions, nationale et européenne (ARF, CRPM, RUP, ...) pour l'Innovation dans l'Aménagement des Territoires Maritimes – De la place de l'innovation et de la recherche scientifique et technique dans l'aménagement durable de l'entre terre et mer régional http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1244093243_proposition_missionMIRIAM_GISAMPHIBIA_grenellemerG.pdf</p>
<p>GIS AMPHIBIA – Projet R & I : AMPHIPOLIS, villes durables maritimes http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243208934_Annexe1_contrib_GISAMPHIBIA_grenellemer_tous_groupes.pdf</p>
<p>GIS AMPHIBIA – Projet R & I : AMPHIDROMES, les aquaports du futur http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243209145_Annexe2_contribGISAMPHIBIA_grenellemer.pdf</p>
<p>Ifremer - Fiche de proposition – Observatoire de fond de mer pluridisciplinaire Ifremer_Observatoire_DEMF.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482437_Proposition>Ifremer_Observatoire_DEMF.doc</p>
<p>Ifremer et SHOM - Fiche de proposition – Cartographie des fonds et des habitats du plateau continental français Ifremer_carto_plateau_continental.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482313_Proposition>Ifremer_carto_plateau_continental.doc</p>
<p>Ifremer - Fiche de proposition – Océanographie Opérationnelle : vers un service national d'analyse et de prévision de l'état de l'environnement marin et côtier Ifremer_Oceanographie_Operationnelle.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482477_Proposition>Ifremer_Oceanographie_Operationnelle.doc</p>

Ifremer - Intégrer la biodiversité marine dans la décision économique - Développement d'un partenariat privé – public en matière d'observation de la biodiversité et environnement marin – Propositions Ifremer_Developpement_Partenerariat_privé-publics_Observ.biod.et_Envir.marin.doc</td></tr><tr><td>Tara Expéditions, programme à but non lucratif, dirigé par M. Etienne Bourgeois, directeur général de la société Agnès b. - Présentation de Tara Océans 2009-2012, expédition océanographique internationale de 3 ans, organisée par Tara Expéditions et consortium scientifique international.</td></tr><tr><td>Développer les activités maritimes tout en maîtrisant l'ensemble des impacts associés</td></tr><tr><td>Agence des Aires Marines Protégées – Représentation des enjeux de l'espace marin dans les eaux sous juridiction française de France métropolitaine – Avril 2009
www.aires-marines.fr
Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_propgpe2.doc
Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commun_ONG_ANPE.pdf
CEDRE, M. Gilbert LELANN, directeur du CEDRE - Sur le marquage des hydrocarbures à bord des navires – Fiche synthèse
Conseil régional de Bretagne, M. Jean-Yves LE DRIAN, président du conseil régional de Bretagne - La charte des espaces côtiers bretons – Pour une gestion intégrée de la zone côtière bretonne - Direction générale des services Mission Mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240987628_1240819437_Charte_des_espaces_cotiers_bretons.pdf
Fédération Française des Pilotes Maritimes – Contribution du Pilotage Maritime Français au Grenelle de la Mer : propositions http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242981057_FFPM_-ApportGrenelleMer.doc
GIS AMPHIBIA/Réseau Français de Recherche côtière, M. Jean-Louis PACITTO, architecte urbaniste, chercheur prospectiviste – Les friches littorales et marines – Pour des lieux pertinents d'innovation des pratiques et d'évaluation collective d'une gestion côtière intégrée http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243207359_contribution_GISAMPHIBIA_grenellemer_tous_groupes.pdf
GIS AMPHIBIA – AMPHIBIA 2001 – Aquacole technologique et touristique – Territoire de pédagogie entre terre et mer en littoral méditerranéen – M. Jean-Louis PACITTO et Mme Odile Jacquemin http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243217471_Annexe4-contribGISAMPHIBIA_grenellemer_tous_groupes.pdf
GIS AMPHIBIA – Amphibia, une savante alchimie de culturel et de technique – Fiches littorales, des territoires de pédagogie – M. Jean-Louis PACITTO, architecte urbaniste http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243217314_Annexe3_contribGISAMPHIBIA_grenellemer_tous_groupes.p df

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir
Grenelle de la Mer

<p>Groupe de travail déchets en milieux aquatiques – Grenelle de l'Environnement - Recommandations pour un plan coordonné de réduction des macro-déchets flottants ou échoués dans les fleuves, les ports, le littoral et en mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242040507_Rapport_final_dechets_milieux_aquatiques.pdf</p>
<p>Ifremer - Concevoir un observatoire national et européen des activités maritimes Ifremer_Observatoire_DEMF.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482437_Proposition>Ifremer_Observatoire_DEMF.doc</p>
<p>Ifremer- Intégrer la biodiversité marine dans la décision économique – Amélioration de la connaissance des services rendus par les écosystèmes marins et des enjeux associés à la protection de la biodiversité ... Ifremer_Economie_et_Biodiversite.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482270_Proposition>Ifremer_Economie_et_Biodiversite.doc</p>
<p>Syndicat CFE-CGC - Propositions sur le développement des activités maritimes et les emplois, la formation, le navire du futur, la sécurité des navires et la prévention des pollutions, le développement des activités de réparation navale et de démantèlement</p>
<p>Concevoir le port du futur</p>
<p>Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_progppe2.doc</p>
<p>Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) – Contribution relative à l'émergence de la notion de ports urbains de M. Frédéric CUVILLIER, député-maire de Boulogne-sur-Mer, vice-président de l'Association Nationale des Elus du Littoral http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242136394_Contribution_de_F._Cuvillier_au_Grenelle_de_la_mer.doc</p>
<p>Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commune_ONG_ANPE.pdf</p>
<p>Fédération Française des Pilotes Maritimes - Contribution du Pilotage Maritime Français au Grenelle de la Mer : propositions http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242981057_FFPM_-ApportGrenelleMer.doc</p>
<p>Concevoir de nouveaux navires</p>
<p>Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_progppe2.doc</p>
<p>Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commune_ONG_ANPE.pdf</p>
<p>Mme Catherine CHABAUD - Contribution pour la réflexion du Groupe 2 sur le Navire du futur</p>
<p>Collectif confédéral « Déconstruction des navires en fin de vie », avec la coopération du cabinet Sécafi-Alpha - Pour une filière de démantèlement des navires en fin de vie - Réflexions et propositions http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242043580_demantelement_navires.pdf</p>
<p>Fédération Française des Pilotes Maritimes - Contribution du Pilotage Maritime Français au Grenelle de la Mer : propositions http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242981057_FFPM_-ApportGrenelleMer.doc</p>
<p>M. Gilbert LE BRIS, Député du Finistère - Sur la question de l'océanisation des vieux navires de guerre – Propositions de solutions expérimentales</p>

Le navire du futur – Propositions pour un CORICAN Comité d'Orientation de la Recherche et Innovation pour les Constructions et Activités Navales
http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242045817_Fiche_CORICAN_-_Navire_du_Futur_pour_le_Groupe_2_du_Grenelle_de_la_Mer_-_6_mai_2009.pdf

http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242047130_CORICAN_Conseil_d_Orientation_de_la_RetD_Navale23_avril_2009.pdf

Ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de l’aménagement du territoire – Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer – Contribution de la Direction des Affaires Maritimes – Document de travail rassemblant des propositions relatives aux différentes thématiques des groupes de travail du Grenelle de la mer

SIREHNA – Fondation technologies navales - Le Grenelle de la Mer : une opportunité pour proposer une nouvelle dynamique collective pour les technologies navales françaises ?
http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242042013_Contribution_SIREHNA_au_Grenelle_de_la_Mer.doc

Souffleurs d'Ecume - Limiter les risques de collisions entre navires de commerce et grands cétacés – Système de repérage en temps réel des cétacés ou système REPCET (REal-time Plotting of CETaceans)
http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241428595_SE_04-09_REPCET-grenelle_LDA.pdf

Syndicat CFE-CGC - Propositions sur le développement des activités maritimes et les emplois, la formation, le navire du futur, la sécurité des navires et la prévention des pollutions, le développement des activités de réparation navale et de démantèlement

Concevoir et favoriser les transports du futur

Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2
http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_proppge2.doc

Ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de l’aménagement du territoire – Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer – Contribution de la Direction des Affaires Maritimes – Document de travail rassemblant des propositions relatives aux différentes thématiques des groupes de travail du Grenelle de la mer

<p>Les énergies marines renouvelables</p> <p>Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, M. Loïc BLANCHARD - Note d'information sur l'établissement de filières énergies renouvelables marines dans les pays européens et sur les programmes cadres de recherches soutenus par la Commission européenne</p>
<p>France Nature Environnement et ses associations membres, M. Denez L'HOSTIS - Les énergies marines éco renouvelables en France http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241697347_logoLes_energies_marines_eco_renouvelables_en_France.doc</p>
<p>Ifremer - Faire une place aux énergies marines dans la stratégie nationale en matière de diversification énergétique Ifremer_Energies_Marines_renouvelables.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482353_Proposition>Ifremer_Energies_Marines_renouvelables.doc</p>
<p>Ifremer – Promouvoir les énergies renouvelables marines http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/ressources/1240925095_Fiche_prospective_energies_renouvelables.doc</p>
<p>IPANEMA (Initiative Partenariale Nationale pour l'émergence des Energies Marines) – Synthèse – Déclaration d'intention et appel à fédérer les efforts de développement des énergies marines en France », Brest , 17 octobre 2008 http://www.ipanema2008.fr</p>
<p>Syndicat des énergies renouvelables (SER), M. André ANTOLINI, Président - Commission des énergies marines – Propositions pour accompagner le développement des énergies marines en France</p>
<p>Union Française de l'Electricité (UFE). Propositions de l'UFE pour le Groupe 2 :Entre menaces et potentiels, mer fragile et promesse d'avenir. Le besoin de sites d'essai en France pour aider à l'émergence de la filière « énergies marines ». 19 mai 2009</p>
<p>Union Française de l'Electricité (UFE). Propositions de l'UFE pour le Groupe 2 :Entre menaces et potentiels, mer fragile et promesse d'avenir. 5 mai 2009</p>
<p>Les ressources marines</p>
<p>Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commun_ONG_ANPE.pdf</p>
<p>Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM) – M. Nicolas VUILLIER, directeur - Sur l'extraction minière en mer profonde – Recommandations sur la préparation du développement à moyen terme de projets miniers en mer profonde</p>
<p>France Nature Environnement et ses associations membres - Pour un développement soutenable de l'extraction des granulats marins en mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241697531_logos_G2_fiche_de_synthese_developpement_soutenable_en_mer1.doc</p>

<p>Ifremer – Fiche de proposition – Ressources minérales marines profondes Ifremer_Ressources_Minerales.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482537_Proposition>Ifremer_Ressources_Minerales.doc</p>
<p>Ifremer et Technip - Fiche de proposition - Pour un projet minier sous-marin en Outre-Mer Ifremer_projet_minier.doc">http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482509_Proposition>Ifremer_projet_minier.doc</p>
<p>Ifremer - Partenariat public-privé pour un projet minier marin en Outre-Mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240926972_Proposition_projet_minier_marin.doc</p>
<p>Ifremer – Valoriser les ressources minérales profondes http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/ressources/1240925146_Fiche_ressources_minerales_marines_profondes.doc</p>
<p>Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Syntec Ingénierie, MEDEF - Groupe miroir du Grenelle de la Mer - Proposition au groupe de travail n°2 : pour un projet minier sous-marin en Outre-Mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242393739_Proposition_SYNTEC_MEDEF_au_GT2.pdf</p>
<p>Syntec-Ingénierie & Technip France, M. Julien DENEGRÉ, responsable de l'activité mines sous-marines - Sur l'exploitation des ressources minérales en mer – Note résumant les enjeux que présentent pour le secteur de l'ingénierie le Grenelle de la Mer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242393739_Proposition_SYNTEC_MEDEF_au_GT2.pdf</p>
<p>Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) – Armateurs de France - Contribution de la section « Granulats marins » de l'Union nationale des producteurs de granulats et d'Armateurs de France section Armateurs sabliers http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1243592511_Contribution_AdF_UNPG_granulats_marins.pdf</p>
<p>La pêche (consommation des produits de la pêche, gestion des ressources halieutiques)</p>
<p>Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), M. Matthieu LAMBEAUX Sur la biodiversité et les ressources biologiques – Propositions issues des entreprises alimentaires françaises sur un développement rapide des produits éco-labellisés, sur le passage d'une gestion de la quantité à une gestion de la rareté, sur la promotion d'une consommation responsable http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240924555_GMGT2_PropositionsANIAV2_090421.doc</p>
<p>Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF - Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commun_ONG_ANPE.pdf</p>
<p>Bloom, FNH, Greenpeace, Robin des Bois, WWF, UICN - Propositions à débattre ou non consensuelles</p>

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) - Gestion durable et raisonnée des ressources halieutiques, conservation et amélioration de la qualité de l'environnement marin, pérennité des métiers, capacité à maintenir un approvisionnement de la population en produits de la mer et conditions de travail, ... http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241511326_Contributions_grenelleMer_CNPMEM_090504_final.pdf
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) - Note sur la pêche des espèces profondes (Atlantique Nord Est) http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242730751_Note_esp-profondes_pecheCNPMEM.pdf
CGT-CFDT- FNE – Pour une pêche écologiquement et socialement responsable http://www.fne.asso.fr/com/cp_en_pdf/cpgrenellemer_plateforme.pdf
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France - Position de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, M. Jean KIFFER, président de la FNPPSF
Fondation Nicolas Hulot - Le pacte marin pour une pêche durable « Pour un avenir viable et solidaire » http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240392453_FNH_Pacte_Marin_web.pdf
Fondation Nicolas Hulot - Pacte écologique - Le pacte marin pour une pêche durable « Pour un avenir viable et solidaire » - Les recommandations de la Fondation Nicolas Hulot http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240389923_FNH_Grenelle_Mer.pdf
France Nature Environnement et ses associations membres, M. Denez L'HOSTIS - Plateforme Pêches Maritimes Durables de France Nature Environnement (FNE) « Associer la Pêche responsable au Développement social » - Réflexions sur les activités de pêche (flottes et équipages français) http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241697410_logoPlateforme_Peches_Maritimes_Durables_de_FNE.doc
M. Yves MARCHAND, Avocat au Barreau de Paris - Contribution à une politique de la pêche au thon rouge compatible avec le respect de l'environnement
L'aquaculture
Bloom, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Robin des Bois, Comité français de l'UICN, WWF -Premières propositions de la Plate-forme d'ONG de protection de la nature et de l'environnement http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240388906_FIN_Programme_Commune_ONG_ANPE.pdf
Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), M. Dominique DUCHE – Grenelle de la Mer - Réflexions sur les algues
Création d'un Observatoire national de la conchyliculture – Ifremer http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1242482406_Proposition_Ifremer_Observatoire_national_conchyliculture.doc
France Nature Environnement et ses associations membres - Pour une aquaculture durable http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1241697474_logoPour_une_aquaculture_durable.doc
Outre-Mer
Armateurs de France - Propositions d'Armateurs de France pour le Groupe 2 http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1240258644_propgpe2.doc
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion - Contribution http://www.legrenelle-mer.fr/extranet/groupe_2/documents/1244053935_ContributionCRPMEMReunion-

[GrenelleMer-EGOM.pdf](#)

France Nature Environnement - Compte rendu de mission Antilles Guyane

Guyane – Renforcer la connaissance et la surveillance des écosystèmes du littoral et de la mer – Région Guyane

Naturalistes de Mayotte - Note et propositions des Naturalistes de Mayotte pour le Grenelle de la Mer

M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet, Administrateur supérieur des TAAF - Les Terres Australes et Antarctiques Françaises - Propositions des TAAF

ANNEXE IV - Liste des personnes auditionnées :

Civilité Prénom NOM	Organisme	Fonction
Rollon MOUCHEL-BLAISOT		Préfet, Administrateur supérieur des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises)
Nassimah DINDAR	Conseil Général de la Réunion	Présidente du Conseil Général de la Réunion
Sous Groupe N°1		
Yves PACCALET		Auteur - L'effondrement des écosystèmes la Méditerranée - Observation de la Biodiversité
Bruno GUILLAUMIE	Comité National de la Conchyliculture (CNC)	Secrétaire Général du CNC
Dominique DUVAL	Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA)	Pisciculteur, ancien Président du CIPA
Max PALLADIN	AquaNord (Filière pisciculture marine)	Directeur
Dominique DUCHE	Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)	Directeur
Jérôme HOUDET Jacques WEBER	Association OREE	Co-auteurs du rapport sur la prise en compte des aspects biodiversité dans les stratégies d'entreprises
Jean Claude CUEFF	Commission Européenne, Direction Générale Affaires Maritimes et Pêche - Livre Vert de la future politique commune des pêches et Stratégie européenne en aquaculture	Chef d'Unité
Jacques DE CERTAINES	Pôle Biotechnologie Bretagne Innovation	Auteur d'une étude menée par le Conseil régional de Bretagne sur l'organisation et le développement d'une stratégie en matière de biotechnologie
Sous Groupe N°2		
Christophe LE VISAGE	Secrétariat Général de la Mer (SG Mer) - Politique maritime intégrée	
Jean-Luc MICHAUD	Ministère des Finances	Chef de mission de contrôle général, ex-Président délégué de l'Institut Français du Tourisme
Xavier ROLIN	Groupe THALES, Politique maritime intégrée	ex-Préfet maritime
Loïc BLANCHARD	Commission européenne, Direction Générale Affaires Maritimes et Pêche	Chargé des énergies renouvelables marines
Jacques MANGOLD	Syndicat mixte VIGIPOL, Prévention et lutte contre les pollutions en mer	Directeur du Syndicat mixte VIGIPOL

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d’avenir
Grenelle de la Mer

Yves-Marie PAULET	Université de Brest	Professeur en biologie marine, Directeur de l'Institut Universitaire Européen de la Mer, Impact du changement climatique sur la biodiversité
Julien DENEGRÉ	TECHNIP FRANCE (projet d'exploration minière en mer profonde, pour un projet minier sous-marin en outremer)	Responsable de l'activité mines sous-marines
Pierre COCHONAT	Ifremer (projet d'exploration minière en mer profonde)	Direction Adjoint – Direction des Programmes Scientifiques de l'Ifremer
Sous Groupe N°3		
Ariel FUCHS	Projet Sea Orbiter	Représentant du projet Sea Orbiter, chargé de communication du projet Sea Orbiter
Jacques ROUGERIE	Projet Sea Orbiter	Architecte de la Mer, représentant du projet Sea Orbiter
Rachel MOREAU	TARA Expéditions	CNRS, ENS représentant TARA Expéditions
Romain TROUBLE	TARA Expéditions	CNRS, ENS représentant TARA Expéditions
Chris BOWLER	TARA Expéditions	CNRS, ENS représentant TARA Expéditions
Michel QUIMBERT	Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM)	Président du Conseil supérieur de la marine marchande et ancien directeur du Port autonome de Nantes
Jean-Marie BERTHET	Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM)	Délégué général du Conseil supérieur de la marine marchande
Jacky BONNEMAINS Charlotte NITHART	ROBIN DES BOIS (Macro-déchets - Groupe de travail macro-déchets issu du Grenelle de l'environnement)	
Charles MEUNIER	EFEC Consultants	Consultant, Etude sur le branchement des navires à quai
Sylvain PIOCH	Société EGIS EAU	Chargé d'études (récifs artificiels)
Thierry MONNIER	Société EGIS EAU	Directeur
Gilbert LE LANN	CEDRE	Directeur du CEDRE (Marquage des hydrocarbures)
Catherine CHABAUD		Navigatrice et journaliste (Ecoconception des navires de plaisance)

ANNEXE V – Contributions issues des réunions bilatérales sur la pêche

PROPOSITIONS SUR LA PECHE FAISANT CONSENSUS Bloom, CNPMM, FNH, Greenpeace, Robin des bois, WWF 02 06 2009

I/ Renforcement de l'encadrement de la pêche de loisir

La pêche récréative embarquée, sous-marine, sur l'estran et du bord mobilise en métropole environ 2,5 millions de pratiquants et connaît un important développement dans les collectivités d'Outre-Mer. Les évolutions démographiques et sociologiques concourent à une augmentation du nombre de pratiquants. Cette pêche amateur n'est pas soumise à permis contrairement à la pêche professionnelle et à la pêche en eaux douces. Elle n'est pas non plus soumise aux quotas et à l'obligation de déclarations de capture; il est seulement indiqué que les prises doivent être proportionnées à la table familiale, notion vague et obsolète avec la multiplication des congélateurs domestiques. Lorsqu'elle est pratiquée sur l'estran, cette pêche induit des perturbations systématiques du milieu et des dommages au cordon littoral.

En conséquence, et conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement et au projet de loi Grenelle 1 qui stipule dans son article 30 « La France renforcera sa politique de gestion durable et concertée des ressources halieutiques en mettant en place (...) l'encadrement de la pêche de loisir », il est nécessaire de maîtriser cette source importante de prélèvement concentrée dans la bande côtière notamment :

- en envisageant un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord,
- en définissant en tant que de besoin des interdictions de pêche pour certaines espèces,
- en s'inspirant des mesures mises en place dans les pays étrangers (Canada, Irlande),
- en réduisant au minimum le nombre de captures autorisées (poids maximal par pêcheur, exemple : 4 kg en Italie ou une pièce de plus de 4 kg),
- en mettant en place le marquage immédiat de chaque capture

Pour ce qui concerne la pêche sur l'estran, milieu fragile et productif, des efforts de sensibilisation sont nécessaires ; la réduction des captures licites est elle aussi recommandée de même que des suspensions alternées de toute cueillette en tant que pause biologique en période de marées à fort coefficient.

L'application de l'ensemble de ces mesures devra être encouragée et surveillée par des moyens d'information et de contrôle proportionnés notamment des affaires maritimes et des nouveaux métiers de la mer comme les gardes du littoral. Les gardes jurés embauchés par les Comités régionaux ou locaux des pêches pourront utilement concourir à ce travail.

II/ Relancer les recherches sur les effets des activités humaines autres que la pêche sur les organismes marins

Les destructions d'habitat, les pollutions telluriques, maritimes et les prises et rejets d'eau des installations industrielles ont un impact sur la biomasse marine. Ces pollutions et ces perturbations d'origine anthropique nuisent à l'équilibre du milieu et doivent être considérées comme des formes indirectes de prédation. Elles sont préjudiciables aux capacités de fécondité, de reproduction, de croissance de tous les maillons de la vie marine depuis les planctons jusqu'aux poissons commercialisés et aux mammifères marins. En conséquence, il convient de considérer comme une priorité de renforcer les recherches sur l'impact des pollutions sur les espèces marines et en particulier planctoniques et de quantifier les pertes et les déficits cumulés pour la biomasse, la biodiversité, et les chaînes alimentaires.

III/ Proposition Pescatourisme

L'objectif initial est de développer une autre forme de tourisme liée au développement durable et à la découverte, non seulement de nos côtes, mais également d'une activité de pêche traditionnelle et respectueuse de son environnement.

Le pescatourisme est aussi l'occasion de parler d'un territoire, de traditions culturelles et culinaires autour de la pêche et de la découverte du littoral. Outre le fait que ce projet apporte un revenu complémentaire au pêcheur en contrepartie d'une pression moins forte sur la ressource, il constitue un véritable projet d'avenir pour une profession largement sinistrée par les multiples contraintes qui l'entourent. En ouvrant le milieu de la pêche à la société civile, les pêcheurs espèrent aussi susciter des vocations pour renouveler une population vieillissante. Toutefois, le développement de cette nouvelle activité est aujourd'hui bloqué en France à cause de contraintes réglementaires inadaptées aux caractéristiques des navires de pêche.

Cette activité touristique innovante est née en Italie en 1998, à l'initiative de la Legapesca, branche des coopératives de pêche, affiliée à la Fédération italienne des coopératives, la LEGACCOOP. En 10 ans, se sont plus de 100 000 touristes qui ont été accueillis dans le cadre de ce projet. Cette pratique a été rendue possible grâce à un décret de loi de 1999, adapté aux caractéristiques de la pêche artisanale italienne, qui autorise l'embarquement de 12 personnes au maximum, à bord d'un navire armé pour la pêche professionnelle.

C'est pourquoi dans le cadre du Grenelle de la Mer, nous proposons que l'Etat français se saisisse du dossier et fasse rapidement évoluer la réglementation pour que les entreprises de pêche qui le souhaitent puissent développer cette activité dans un cadre légal renforcé.

IV/ Expérimenter une approche écosystémique et concertée des pêches à travers la mise en place d'unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC)

Sur 6 pêcheries pilotes ; 4 en métropole s'inscrivant dans les quatre CCR dont le littoral français dépend (CCR Med, CCR NW, CCR SW et CCR Mer du Nord) et deux dans les régions d'Outre Mer (dont un en Guyane). Il s'agit d'associer les pêcheurs et les autres usagers de la zone, de partager un constat, de définir des objectifs communs à long terme (environnementaux, sociaux et économiques) et de mettre en place des plans de gestion à long terme.

Pour chaque site, un coordinateur assurera l'animation, l'information et l'organisation nécessaires au bon fonctionnement de l'UEGC. Les premiers résultats pourront être présentés à la Commission Européenne fin 2012, juste avant la mise en place de la nouvelle PCP.

La définition des sites se fera en concertation avec les professionnels, les scientifiques, la société civile et l'Etat français.

VI/ AMP et approche concertée : élaboration d'un cadre méthodologique

Plan :

- 1- Exposé des motifs
- 2- Recommandation
- 3- Détail de la méthodologie proposée

1) EXPOSE DES MOTIFS

Cette proposition fait consensus entre les ONG WWF, Greenpeace et Robin des bois et le CNPMM. Les autres propositions concernant les AMP ne sont pas consensuelles et devront donc être mentionnées comme telles dans le rapport du groupe de travail.

Cette proposition concerne d'une part les eaux sous juridiction française dont la gestion des pêches relève de la PCP et d'autre part les eaux territoriales françaises, dépendant de territoires français, faisant partie de l'Union européenne.

Les principes de gouvernance énoncés pour ces eaux, pourraient inspirer également la démarche à mettre en place pour les autres eaux sous juridiction française (qui dépendent de territoires ultra-marins français situés à l'extérieur de l'Union européenne), après accord des acteurs socio-économiques et des autorités concernées.

Enfin ces mêmes principes pourraient prévaloir lors de discussions internationales et/ou multilatérales (ORP, Conventions environnementales régionales etc ...)

Cette proposition concerne tout aussi bien les zones marines protégées établies dans le cadre des Directives européennes Habitats et Oiseaux, que celles qui seraient établies dans un autre cadre.

Cette proposition contribue aux objectifs de la Directive Stratégie Marine Européenne grâce à la mise en place et à la gestion d' « un réseau de zones marines protégées cohérent et représentatif », et permettra d'instaurer une méthodologie concertée de création d'Aires Marines Protégées, conjointement entre les Ministères (MEEDDAT, MAP, MAE), le service du gouvernement coordonnant leur actions sur les questions maritimes (SG MER), l'Agence des AMP, les scientifiques, la société civile et les usagers de la mer - dont tout particulièrement les professionnels de la pêche qui sont concernés plus que d'autres par toutes les démarches de réservation de l'espace maritime.

Cette méthodologie impliquera de repenser les procédures d'association des différentes autorités politiques, administratives, scientifiques et des acteurs socio-économiques au processus consultatif et de décision.

2) PROJET DE RECOMMANDATION

La méthodologie concourant à la mise en place d'aires marines protégées, en tant qu'outils de protection d'espèces ou d'habitats particuliers, d'un écosystème remarquable et de développement durable et de gestion des activités sera définie et encadrée par les pouvoirs publics, afin de contribuer aux objectifs de la directive cadre Stratégie marine européenne. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique.

Les différentes étapes seront :

- La réalisation d'un diagnostic scientifique robuste et partagé avec les usagers de la mer,
- La définition de l'objectif de protection et d'un périmètre de travail,
- La définition des orientations de gestion et évaluation préalable des effets attendus,
- La définition du périmètre de l'AMP,
- La définition des différents niveaux de protection dans le périmètre de l'AMP,
- La mise en œuvre de la gestion, du contrôle et du suivi de l'AMP.

L'ensemble de ces étapes sera mené dans un cadre regroupant de façon pérenne pouvoirs publics, usagers de la mer, scientifiques et représentants de la société civile, associés en tenant compte de la spécificité maritime. Le cadrage méthodologique devra être finalisé et acté par les pouvoirs publics avant la fin de l'année 2009.

3) DETAIL DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE

Cette proposition s'appuie sur la définition d'étapes successives devant conduire à la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées et de mesures de gestion adaptées, répondant à des objectifs spécifiques de protection ou de développement durable des activités.

L'objectif global de l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées, cohérent et représentatif, est la fin de la perte de biodiversité marine, la restauration des écosystèmes et le maintien de l'activité à long terme.

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

L'objectif de mise en place d'une aire marine protégée peut être la conservation d'espèces, d'habitats particuliers ou la conservation d'un écosystème remarquable. Le développement durable des activités est également considéré comme un objectif à part entière.

La méthodologie devra s'appuyer sur une expertise scientifique collective qui permettra de relever les points d'accords, d'identifier les désaccords ou incertitudes. Les scientifiques devront notamment préciser les termes de référence : réseau, cohérence, représentativité.

L'évaluation du réseau et des mesures de gestion devra faire l'objet d'une analyse critique indépendante. Pour les eaux de l'Atlantique Nord-Est cette évaluation devra notamment être réalisée par l'organisme scientifique de référence, le CIEM, sur saisine de l'Etat français.

A- Les étapes de la sélection, de la création et de la gestion des AMP devront associer impérativement les usagers de la mer, notamment les pêcheurs professionnels - qu'ils soient français, ou ressortissants de l'Union européenne dès lors qu'ils sont concernés - qui peuvent apporter leurs connaissances et savoir faire du milieu marin tant pour les étapes de désignation que de suivi et d'évaluation des AMP.

A cet effet, ces étapes devront faire l'objet d'une concertation et de la recherche d'un consensus à un niveau qui fait sens au regard des acteurs concernés (niveau local, de façade ou national) afin d'établir un réseau cohérent et représentatif d'AMP.

La définition des acteurs concernés doit s'appuyer sur une approche des territoires maritimes, puisqu'ils peuvent ne pas être seulement ceux issus des territoires terrestres immédiatement adjacents.

La définition des acteurs concernés dépend avant tout de l'objectif de conservation.

Ces étapes sont les suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic initial robuste et complet

Un diagnostic initial de l'état de conservation, d'espèces, d'habitats ou d'écosystèmes considérés, doit être établi en considérant leur importance selon une échelle biogéographique adaptée. Il est élaboré en concertation avec les différents acteurs (usagers, scientifiques) afin qu'il soit totalement partagé.

Ce diagnostic initial doit inclure une évaluation des impacts potentiels sur les espèces, habitats ou écosystèmes des différentes activités.

- Définition des objectifs de protection et d'un périmètre de réflexion

A partir de cette analyse préliminaire, référençant l'importance des différentes entités d'un écosystème en termes de conservation, un objectif de protection est défini. La définition d'un objectif de protection doit être une étape initiale au projet de création d'une AMP.

L'objectif retenu doit être l'objectif global et final qui préside à l'instauration de l'AMP et non un objectif intermédiaire.

A l'image des analyses stratégiques régionales actuellement menées par l'agence des aires marines protégées, l'analyse de l'état initial permettra de définir un périmètre de réflexion.

- Définition de mesures de gestion et évaluation préalable des effets attendus

La réflexion sur les mesures de gestion cohérentes avec l'objectif de protection défini doit débiter dès cette phase initiale et non après que l'AMP ait été instaurée, cette réflexion doit en particulier permettre de définir les niveaux de protection.

Cette évaluation globale doit s'appuyer sur :

- Une collecte des informations disponibles, dont celles connues par les pêcheurs ;
- Une réflexion partagée sur le périmètre pertinent de l'AMP au regard de l'objectif de conservation défini ;
- Une évaluation particulière des effets environnementaux (toute zone fermée à la pêche et/ou à d'autres activités anthropiques aura des impacts directs dans la zone mais aussi à l'extérieur de celle-ci) ;
- Une évaluation particulière des coûts et des bénéfices socio-économiques des mesures de gestion envisagées pour les différents secteurs économiques concernés.

L'évaluation doit être rendue disponible aux parties intéressées.

- Définition du périmètre de l'AMP

La définition du périmètre de l'AMP dépend des résultats de la réflexion menée dans les points 1 à 3. Celle-ci doit donc intervenir en fin de processus de désignation, en tenant compte des objectifs de conservation ou de gestion.

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

- Mise en œuvre de la gestion, du contrôle et du suivi de l'AMP

Les modalités de mise en œuvre et les mesures de contrôle associées, doivent être soumises à concertation et consensus.

Les organisations représentant des acteurs socio-économiques concernés pourront avoir un rôle de gestionnaires des AMP.

Les modalités de suivi des effets ainsi que de révision des mesures de gestion doivent être envisagées et arrêtées dès la phase de conception du dispositif.

Enfin, il est essentiel, au vu des données obtenues quant aux effets produits, que l'évaluation de la performance de l'AMP soit régulièrement analysée afin d'adapter au mieux la gestion.

B- Afin de préciser le cadre précédent de sélection, création et gestion des AMP, il est proposé que soit lancée cette dynamique au niveau national par un séminaire de travail, à l'initiative conjointe des Ministères concernés (MEEDAT, MAP, MAE). Ce séminaire aurait pour objectif de partager la connaissance sur les AMP (débattre des coûts et bénéfices des AMP) et d'établir le cadre de travail :

- Mettre en œuvre sur chaque région/façade les systèmes de collecte d'informations à la mer nécessaires afin de disposer des éléments scientifiques pertinents pour réaliser un diagnostic partagé. A cette fin, des systèmes d'incitations pour les pêcheurs seront mis en place pour garantir leur participation sur la durée aux programmes d'acquisition de données. Le système des contrats bleus sera, dans cette optique, pérennisé ;
- Réaliser un inventaire géo-référencé des espaces maritimes où légalement ou de fait les activités anthropiques ou certaines d'entre elles ne peuvent pas s'exercer ;
- Engager les étapes de définition des objectifs, de suivi, d'évaluation, d'élaboration de mesures, et de leurs résultats, à l'échelle locale, de façade ou nationale selon les caractéristiques du site et des usagers exerçant sur la zone ;
- Dresser un bilan annuel national de cette méthode et organiser périodiquement des groupes de travail thématiques.

VI/ Une nécessaire coordination des Ministères, des acteurs socio-économiques, des élus et de la société civile pour une gestion efficace de l'espace maritime

1) Exposé des motifs

L'ambition d'une vraie politique maritime intégrée et cohérente doit être soutenue et le renforcement des politiques publiques sur les milieux marins est une nécessité.

La gouvernance associée aux politiques publiques pour répondre à cette ambition « maritime » doit répondre à un certain nombre de principes de bonne gouvernance reconnus : connaissance / ouverture / participation / efficacité / cohérence / responsabilité.

[L'exemple de la proposition de l'inscription de la grande vasière comme habitat menacé au titre de la protection de la pennatule dans le cadre de la Convention OSPAR, est l'illustration flagrante du manque de coordination des différents Ministères en charge de la Mer, voire d'une certaine légèreté sur des sujets appelant plus de rigueur, de sérieux et de concertation.]

« L'exemple de la proposition de l'inscription de la grande vasière comme habitat menacé au titre de la protection de la pennatule dans le cadre de la Convention OSPAR est l'illustration du manque de coordination et de concertation entre les différents ministères en charge de la mer. »

Cet exemple illustre les problèmes liés au travail dans l'urgence, à l'absence de concertation en amont, entre le MEEDDAT et le MAP d'une part, entre l'Etat, les professionnels et la société civile d'autre part, manque de transparence, manque de définition d'objectifs précis, manque de solides références scientifiques, manque de vision à long terme.

2) Recommandation

L'amélioration de la coordination entre les différents Ministères en charge de thématique « mer » doit être recherchée. Est préconisé dans cet objectif :

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d’avenir Grenelle de la Mer

- La création d’un groupe permanent de dialogue entre les ministères : le MEEDDAT, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l’Agriculture et des Pêches pour faciliter l’élaboration d’une stratégie commune au sein des conventions internationales
- L’instauration d’un conseil supérieur d’orientation des politiques maritimes associant les différents acteurs socio-économiques du milieu marin, la société civile, les Ministères et organismes de recherche
- La création d’un conseil national d’orientation de la recherche marine associant les experts, les acteurs socio-économiques maritimes, les ONG, pour assurer la cohérence de la recherche marine, dont les travaux s’effectueront en liaison avec le conseil supérieur d’orientation des politiques maritimes

Propositions Bloom, FNH, Greenpeace, Robin des Bois, WWF, UICN Groupe 2 Grenelle de la Mer

4 juin 2009 – Propositions à débattre ou non consensuelles

AIRES MARINES PROTEGEES

Compléter la stratégie nationale des aires marines protégées pour qu'elle contribue à la gestion des ressources halieutiques : en reconnaissant les cantonnements de pêche pérennes (« réserves de pêche ») comme une nouvelle catégorie d'aires marines protégées, en établissant le principe de leur gestion par les organisations professionnelles, et en établissant cette protection sur 5% de la mer territoriale et de la zone économique exclusive d'ici 2012 (selon une stratégie à élaborer d'ici fin 2010 et à faire expertiser par le CIEM), et sur 10% à terme dans le cadre de la généralisation des plans de gestion écosystémique des pêches.

Etablir un réseau cohérent, représentatif et bien géré d'aires marines protégées sur 10% des eaux sous juridiction française et de la ZEE d'ici 2012 et 20% d'ici 2020, dont la moitié en réserves de pêche.

Etapas à suivre :

• A court terme :

- Allouer des moyens importants pour accélérer la mise en gestion effective des aires marines protégées et plus particulièrement des zones Natura 2000
- Lancer l'élaboration de :
 - *plans de façade d'aires marines protégées pour rendre cohérent le réseau d'aires marines protégées dans les eaux métropolitaines,
 - *stratégies régionales d'aires marines protégées dans chaque Département d'Outre-mer et Collectivité d'Outre-mer afin de renforcer la préservation des écosystèmes marins et côtiers dans les eaux ultra-marines
- Créer une zone d'interdiction de pêche dans le Golfe du Lion afin d'assurer la protection des grands producteurs (merlu, baudroie,...).
- Renforcer la protection dans le sanctuaire Pelagos par l'augmentation des moyens affectés à l'animation et à la coordination du sanctuaire Pelagos avec pour la partie Française, une augmentation significative de l'effort de recherche sur les cétacés, par la mise en place de réglementations spécifiques – aujourd'hui manquantes - sur lesquelles pourra s'appuyer une véritable gestion des populations de cétacés.
- Création d'une réserve marine transfrontalière entre la France et l'Espagne sur la côte Vermeil.
- Créer une aire marine protégée dans les îles Eparses.

• A moyen terme :

- Créer un fonds national pour la Gestion durable et la Protection de la mer alimenté pour partie par des taxes appliquées lors des achats de bateaux, lors de la délivrance des permis de navigation, et d'autre part, par une révision des redevances sur l'utilisation du domaine public maritime et des taxes sur les activités extractives.
- Renforcer les espaces protégés existants :

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

- Etendre la réserve des terres australes et arctiques française (TAAF) afin d'adapter le périmètre aux réalités écologiques ;
 - Créer un réseau d'AMP et de réserve marine en haute mer, y compris dans l'océan austral et dans l'Arctique ;
 - Développer un réseau d'aires marines protégées en Polynésie française qui représente 47% de la ZEE française ;
 - Développer la création de réserves marines en haute mer en Méditerranée
- Créer un réseau d'aires marines protégées et de réserves marines dans l'océan boréal.
 - Création de la plus grande réserve marine profonde du monde : protéger l'ensemble de la mer Méditerranée au-delà de 1000 mètres de profondeur de tout prélèvement.

ESPECES MENACEES

Requins

- Application de l'avis scientifique à la lettre pour les espèces inscrites sur la liste Rouge des espèces de l'UICN correspondant aux statuts allant de "en danger critique d'extinction" à "quasi menacé" (les statuts intermédiaires comprennent "en danger" et "vulnérable"). Depuis plus de 40 ans, l'UICN évalue l'état de conservation des espèces à travers le monde grâce au travail d'expertise de sa Commission de sauvegarde des espèces (CSE). Regroupant plus de 7000 experts, cette commission réunit les informations scientifiques les plus complètes et les plus détaillées pour évaluer l'état de la biodiversité mondiale. La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique. Une distorsion entre l'avis scientifique et la décision politique pour les espèces dont le statut de conservation est déjà largement fragilisé n'est plus envisageable dans un contexte de crise globale du vivant (38% des animaux dans le monde en voie d'extinction selon le dernier rapport UICN 2008).

- En considérant le contexte actuel de recul de la biodiversité, dans l'esprit du principe de précaution, au regard de l'application sans faille de l'avis scientifique et des recommandations de la Commission Européenne, il est urgent de ne plus autoriser les pêcheries ciblant expressément les espèces menacées d'extinction comme c'est le cas pour la pêcherie de requin-taupe de l'île d'Yeu. En particulier, la France doit appliquer de toute urgence le "TAC zéro" recommandé par le CIEM pour la pêcherie ciblant le requin-taupe (interdiction de pêcherie ciblée déjà en vigueur en Norvège et Suède). Le moratoire sur cette pêcherie réclamé par les scientifiques ne fait que refléter la gravité de la situation : le requin taupe est classé par l'UICN "en danger critique d'extinction" en Méditerranée et en Atlantique Nord-Ouest (déclin des populations de 96 à 99,99% en Méditerranée) et "vulnérable" dans le reste du monde. Que la France cible une espèce en danger critique d'extinction est une posture éthique et scientifique intenable pour notre pays; elle n'est pas non plus consistante avec la récente adoption (5 février 2009) par la Commission du Plan d'Action pour les Requins de la FAO (datant de 1999).

D'un point de vue économique et social :

Seuls 6 bateaux sont autorisés à pêcher le requin taupe, le quota alloué est tombé à moins de 300 tonnes/an et les niveaux d'abondance continuent de diminuer. L'impact économique des débarquements sur la filière de transformation et la commercialisation, ainsi que l'impact social (les pêcheurs ciblent d'autres ressources -merlu- la plupart du temps) ne justifient pas le maintien de cette pêcherie, jetant l'opprobre sur la France. La filière concernée peut facilement être accompagnée par l'Etat dans sa reconversion, cf. contrats bleus ou autres pistes à imaginer avec les représentants de la pêche et les marins-pêcheurs concernés.

- Etiquetage requins: indiquer le mot "requin" sur les produits commercialisés sous divers noms étant donné que ceux-ci peuvent prêter à confusion et orienter les consommateurs sur une fausse piste (comme "saumonette" ou "veau de mer").

Thon rouge

- Pour le thon rouge fermer la pêcherie jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan de gestion, avec des quotas en adéquation avec les recommandations scientifiques, une réduction significative de la surcapacité en fermes et navires et la création de réserves marines sur les zones de reproduction en Méditerranée.
- Créer une réserve marine sur la zone de reproduction du thon rouge dans les Baléares ;

CITES

- Positionnement de la France en faveur de l'inclusion d'espèces menacées dans la liste II de la CITES (telles que thon rouge, espèces de requins) ;
- Proposer aux Etats-Unis, au Brésil et à d'autres pays d'appuyer avec la France l'inscription du thon rouge sur l'annexe I ou II de la CITES
- Réévaluer systématiquement la liste des requins inscrits sur les annexes CITES : seules 3 espèces sont inscrites à ce jour : le grand requin blanc *Carcharodon carcharias*, le requin baleine *Rhincodon typus*, et le requin pèlerin *Cethorinus maximus*. Faire rajouter deux espèces en danger critique d'extinction : le requin taupe *Lamna nasus* et l'aiguillat *Squalus acanthias* ;
- Proposer la réévaluation des animaux marins inscrits (sous-évaluation de la gravité des statuts, passer les requins de l'annexe II à l'annexe I par exemple) : sur les 5000 espèces animales (28 000 espèces de plantes) inscrites à la CITES, environ 153 sont des animaux marins soit seulement 3% ;
- Proposer une évaluation du protocole d'inscription des espèces sur les listes CITES, avec trois finalités possibles : l'inversion de la charge de la preuve scientifique pour justifier le rejet de dossiers pourtant critiques, l'établissement d'une concordance entre les espèces de la liste rouge de l'UICN et celles inscrites de la CITES pour les espèces menacées par le commerce international, l'intégration du concept de « glissement de paradigme » (shifting baseline) dans le processus de décision politique.

Mesures structurantes

- Appuyer un moratoire sur les espèces en danger au sein des Organisations régionales de pêches (ORP).
- Créer des réserves marines sur les zones de reproduction et habitats sensibles.

PECHE ET AQUACULTURE

Réformer la Politique Commune de la Pêche (PCP) de l'Union européenne (UE) Gouvernance et approche écosystémique

- Renforcer le pouvoir décisionnaire des comités consultatifs régionaux (CCR) de l'Union européenne ;
- Créer des réserves marines sur les zones de reproduction et habitats sensibles.

Accords de pêche avec des pays tiers

- Revoir les conditions des accords de pêche conclus avec les pays tiers et soumettre leurs signatures à des garanties de développement durable des régions concernées (d'un point de vue économique, social et environnemental). Cette négociation doit s'ouvrir à des représentants de la société civile et l'ensemble du processus doit devenir transparent (publication des sommes allouées, des conditions d'allocation...) ;

Des modalités de gestion à faire évoluer

- Réduire la surcapacité des flottilles UE délocalisées, en particulier opérant au large des côtes africaines ou dans le Pacifique ;
- Changer de trajectoire de développement dans les négociations sur la réforme de la PCP : réduire les capacités de pêche, conditionner les subventions à un principe de durabilité, renforcer les contrôles et les inspections, durcir et harmoniser les sanctions ;
- Co-piloter la gestion de la politique européenne par la Commission, en matière de pêche avec la Direction générale de l'environnement ;
- Etablir par les ministres de l'Environnement les totaux admissibles de capture (TAC) en respectant les recommandations scientifiques pour les TAC comme pour les quotas ;

- Mettre en place des mesures de lutte contre les rejets.
- Orienter les subventions vers des techniques de pêche moins destructrices et aider à la reconversion de ces engins ;
- Réduire la surcapacité et le surinvestissement en renforçant l'interdiction des aides à la modernisation des navires pour des mobiles autres que la sécurité à bord ;
 - Aider à développer la réduction des rejets (espèces animales ou végétales rejetées en mer car non commercialisées par les pêcheurs) et la sélectivité des engins ;
- Soutenir des campagnes expérimentales concernant des propulsions énergétiques plus respectueuses de l'environnement ;

Chalutage profond

Une ressource durable se définit par sa capacité à s'auto-régénérer et à fournir à l'humanité une source de biens et de services sans limites, si tant est que le prélèvement est en adéquation avec la capacité biologique. Les poissons profonds, dans leur vaste majorité, sont extrêmement vulnérables (facteurs de longévité, métabolisme, croissance) pour permettre une exploitation durable des stocks et un modèle économique viable. Aucun avis scientifique n'a pour l'instant établi que ces pêcheries profondes pouvaient être durables. D'autre part, l'impact des méthodes de pêche profonde sur l'environnement (filets, palangres et chaluts), en particulier celui du chalutage profond, est unanimement reconnu comme non durable. La non-application de l'avis scientifique a légalisé l'activité de chalutage profond en Europe comme en eaux internationales, alors même qu'elle est illégitime et dénoncée comme telle.

Notre proposition est double :

- Pour les eaux communautaires :

Que le chalutage profond au-delà de 500 m. de profondeur soit suspendu à la fin de l'année 2009 si la science n'a pas entre-temps réussi à établir sans ambiguïté que les pêcheries profondes constituaient une activité durable (tant du point de vue biologique, qu'écologique et économique). Nous suggérons que les PPS accordés par la Commission Européenne aux chalutiers profonds ne fassent pas l'objet d'un report sur d'autres navires communautaires et que le moratoire dure tant que la pêche profonde n'aura pas été établie universellement comme une activité durable selon les trois critères cités ci-dessus (biologique, écologique, économique).

- Pour les eaux internationales :

En regard de l'application du droit international en vigueur, nous demandons que soit immédiatement suspendue l'activité française de chalutage profond (> 200 mètres) au-delà de la ZEE communautaire. Cette activité est menée en non conformité avec le Droit de la Mer onusien, les articles 5 et 6 du Fish Stocks Agreement de 1995 et la résolution onusienne 61/105 de 2006 exigeant qu'une étude d'impact soit réalisée avant chaque opération de chalutage profond, de façon à établir que celui-ci ne se déroule pas dans une « zone marine vulnérable ». Etant donné le flou qui entoure le concept de « vulnérabilité » en l'état actuel des connaissances sur les grandes profondeurs, nous nous référons aux directives produites par la FAO en 2008 sur la gestion de la pêche profonde en haute mer et demandons que cette activité ne reprenne (et croisse le cas échéant) que si la pêche profonde a été établie universellement comme une activité durable selon les trois critères biologique, écologique et économique.

Commercialisation et durabilité des produits de la mer

- Augmenter les capacités de contrôle et de sanction du marché des produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ou de marchés parallèle de ventes de produits de la mer non issus de la pêche professionnelle par la mise en place d'une traçabilité fiable ;
- Mettre fin au système du prix de retrait qui va à l'encontre d'une gestion économique viable du secteur de la pêche ;
- Améliorer la commercialisation des produits de la pêche par l'appui d'une interprofession forte qui puisse favoriser la mise en place de ces mesures ;

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

- Identifier des circuits commerciaux qui favorisent la valorisation maximale des ressources marines du territoire en associant le consommateur à cette démarche respectueuse de la ressource. Cette démarche passe par une traçabilité rigoureuse et un étiquetage adapté (passage en criée obligatoire pour un meilleur suivi des prises, interconnexion des lieux de mise en marché, communication concertée de l'interprofession...);
- Adopter une approche filière qui permette de valoriser les différentes dimensions de l'activité avec notamment, le développement d'écolabels établis en accord avec l'expertise scientifique. Le label marine stewardship council (MSC) qui suit les recommandations du code des pêcheries responsables de la FAO constitue une référence pertinente pour le développement de ces écolabels ;
- Encadrer les prix pour compenser la baisse des captures. L'encadrement des prix est une mesure à prendre en compte afin de compenser la baisse des captures et assurer un salaire minimal aux professionnels de la pêche ;
- Exiger un étiquetage obligatoire sur les produits de la pêche en France, indiquant la technique de pêche et la provenance précise.

Organisations régionales des pêches

- Promouvoir un rapprochement entre les systèmes de protection des mers régionales et les Organisations régionales des pêches (ORP) en vue d'une gestion durable des pêcheries y compris en haute mer en y intégrant les réserves marines comme outil de gestion des pêcheries ;
- Renforcer et unifier au niveau international la lutte contre la pêche INN : renforcer les moyens de contrôles, publier des listes noires de bateaux INN partagée entre toutes les ORP, interdire tout transbordement en mer, généraliser le système de navigation type VMS y compris aux navires de soutien. Il faut également encadrer l'attribution des licences de pêche, pour éviter les re-pavillonnages de navires INN.
- Étudier les modalités d'un rapprochement plus significatif entre les organismes de convention des mers régionales et les ORP : structuration juridique et institutionnelle, compétences, coordination avec les institutions internationales (Programme des Nations unies pour l'Environnement, FAO).

Exiger une aquaculture durable

- Mettre en place un suivi des installations d'aquaculture associant les services administratifs et les instituts scientifiques, afin de mieux déterminer les risques liés à ces activités et engager des ajustements des pratiques ;
- Encourager une aquaculture écologique intégrée et multitrophique ;
- Financer des études d'impact environnemental des fermes existantes ;
- Créer un cadre pour le développement de l'aquaculture sur la base d'un calcul d'empreinte écologique directe et indirecte des fermes sur l'environnement (mesures qualitatives des eaux rejetées, bilan des antibiotiques sur l'écosystème, contamination des populations sauvages et potentielles épidémies, affaiblissement génétique des souches sauvages...);
- Exiger avant tout accord d'implantation de nouvelles fermes une étude d'impact sur l'environnement sur la base d'un descriptif de projet (intégrant par exemple le coût énergétique, les coûts et les services rendus à la communauté...). Un protocole européen devrait instituer cette exigence ;
- Mettre en place des incitations fiscales pour promouvoir une aquaculture « propre », la plus intégrée possible (augmentation des avantages fiscaux en fonction du nombre d'espèces extractives insérées dans le schéma de fermage, reprise des normes établies dans le protocole, cumul des avantages en fonction du nombre de « bonnes » mesures...);
- Instaurer une fiscalité pénalisante et une législation responsabilisante sur les rejets d'eaux polluées ;

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d’avenir Grenelle de la Mer

- Réguler et limiter la taille maximale des implantations aquacoles et/ou inciter à la création de fermes de petite échelle afin d’éviter notamment les problèmes de pollution et d’impact sur les souches sauvages tout en permettant une augmentation du revenu par «fermier» aquacole ;
- Refuser l’importation de produits d’élevage qui ne sont pas aux normes déterminées (saumons canadiens ou chiliens par exemple) ;
- Développer l’utilisation de protéines végétales pour l’alimentation dans l’aquaculture, uniquement sur la base de produits non OGM et issus de l’agriculture durable ;
- Etablir une norme internationale pour l’aquaculture de crevettes tropicales et labelliser les fermes respectant un cahier des charges avec un volet social, environnemental en tenant compte des impacts sur les zones humides.

Recourir à la science

L’approche écosystémique passe par un renforcement du rôle de la science et par le strict respect des recommandations scientifiques en matière de pêche.

- Commander à un groupe de recherche indépendant un bilan complet des pêcheries artisanales en regard des pêcheries industrielles (avantages et inconvénients écologiques, économiques et sociaux comme le maintien d’un tissu de population sur l’ensemble du territoire français...);
- Faire un bilan des pêcheries profondes à partir des données mondiales existantes pour conclure sur la possibilité – ou non – de considérer les populations de poissons profonds comme une ressource exploitable durablement ;
- Renforcer la collaboration entre scientifiques et professionnels de la mer et développer une politique française scientifique ambitieuse pour construire les scénarios d’évolution des écosystèmes marins dans un contexte de changement global

ANNEXE VI – Auditions

Auditions du 7 mai du sous – groupe N°2 – « énergie s marines, ressources minérales, gestion intégrée des espaces et des risques »

M. **Christophe LE VISAGE**, SG Mer, Politique maritime intégrée

M. **Jean-Luc MICHAUD**, Chef de mission de Contrôle Général (MINEFI), ex-Président délégué de l’Institut Français du Tourisme

Amiral **Xavier ROLIN**, groupe THALES, ex-Préfet Maritime, Politique Maritime Intégrée

M. **Loïc BLANCHARD**, DG MARE, en charge des énergies renouvelables marines, Commission européenne

M. **Jacques MANGOLD**, Directeur du syndicat mixte VIGIPOL, Prévention et lutte contre les pollutions en mer

M. **Yves-Marie PAULET**, Professeur en biologie marine à l’Université de Brest, directeur de l’Institut Universitaire Européen de la Mer, Impact du changement climatique sur la biodiversité marine

M. **Julien DENEGRÉ** (société TECHNIP) et **Pierre COCHONNAT** (Ifremer), projet d’exploitation minière en mer profonde

1. Audition de M. Le Visage

Présentation du SG Mer et de ses missions : gestion des crises, prospective et stratégie, coordination des politiques publiques. La gestion des crises révèle souvent des problèmes de conflits d'usage à arbitrer (= gestion par le bas). Une gestion par le haut passe par une vision politique de la mer et de ses usages. M. Le Visage a été porte-parole du SG Mer et a participé au groupe Poséidon (et au COMOP 12) sur les scénarios prospectifs. On peut avoir une approche sectorielle ou territoriale. Sur un espace public, l'environnement est partagé et suscite un problème d'utilisation de l'espace. Les politiques sectorielles ont longtemps consisté à laisser faire. Ce n'est plus possible aujourd'hui et cela nécessite d'avoir une vision stratégique au lieu d'une approche réglementaire. Le CIMER ne s'est pas réuni depuis 2004 et la France n'accorde pas une grande priorité à la mer. Les 15 pays ayant les ZEE les plus vastes ont tous défini un document stratégique sur la mer (Colombie, Inde, Norvège, Corée...). Certains ont une vision plutôt environnementaliste, d'autres holistes. La principale ressource dont dispose la France concerne sans doute les énergies marines. Quant à l'axe de la planification stratégique, l'échelle nationale n'est peut-être pas la plus pertinente : il faut la décliner à des échelles infra-nationales (archipels, bassins maritimes...) et développer des projets locaux sur les interfaces terre-mer. Quels seraient les acteurs pour mener cette stratégie ? Il faut institutionnaliser des organismes nationaux où chaque secteur serait représenté : acteurs sectoriels, État, collectivités locales, experts, représentants des citoyens –ONG, syndicats...-. Pour les politiques sectorielles, il faut que les objectifs soient cohérents avec les objectifs globaux et organiser la subsidiarité technique. Quelques domaines sont transversaux et on peut se fixer des objectifs en termes de biodiversité par exemple ou de qualité des eaux. La vision doit être partagée et le suivi également : plans de gestion, surveillance, suivi, évaluation. Quelques instruments collectifs sont à mettre en place pour avoir cette vision partagée : la connaissance (à l'heure actuelle insuffisante et éclatée) par la mise en réseau des organismes et une mutualisation, une surveillance des activités et de l'environnement, une évaluation sur la base d'indicateurs partagés, un financement commun via un fonds. Sur chaque point, il conviendrait de définir un programme fédérateur au niveau national.

2. Audition de M. Michaud

M. Michaud a travaillé à la DATAR et a dirigé l'Institut Français du Tourisme. Il est l'auteur d'un rapport sur le littoral français qui a proposé la création du Conservatoire National du Littoral. Il a également rapporté sur l'application des lois Montagne et Littoral, ce qui a conduit à la création du Conseil National du Littoral. Il présente les tendances à long terme du tourisme littoral, le diagnostic actuel et ses perspectives. Le tourisme est la première activité du pays (150 milliards d'euros, soit 7% du PIB). Il dégagne un solde commercial positif de 13 milliards d'euros (loin devant les IAA). Le littoral représente la première destination touristique des français, 40% de l'offre touristique d'hébergement, 20% de la capacité hôtelière, 50% des campings et 70% des résidences secondaires. Il pèse seulement 190000 emplois, soit 20% de l'emploi du secteur touristique. En résumé, il se caractérise par une forte emprise spatiale, mais un apport économique relativement faible. Plusieurs causes à cela : baisse de l'hôtellerie, fractionnement des vacances (5^{ème} semaine, RTT), croissance du nombre de résidences (+ que doublées en 50 ans)... Les conséquences sont importantes : hausse du prix du foncier, saisonnalité courte, littoralisation de l'habitat (retraités, grâce au développement du transport et à une mobilité plus grande). Actuellement, le littoral est traversé par d'importants conflits d'usage dans un contexte de réduction des activités primaires. Se posent alors des problèmes de conversion de l'espace et de maîtrise du foncier. Chaque secteur suit son développement en se référant à la Loi Littoral qui n'a pas vocation à équilibrer développement et environnement. Il faudrait rechercher les synergies plutôt que d'arbitrer les conflits d'usage. Quelle place accorder au tourisme à côté des autres activités ? C'est une activité qui contribue indirectement à la qualité environnementale car sa présence dépend de cette qualité. La baisse de l'hôtellerie a des incidences sur les retombées économiques du tourisme car les occupants des résidences vont moins au restaurant. On n'est plus non plus sur un modèle plage-camping. Le changement démographique s'accompagne de nouvelles pratiques axées sur le bien-être (culture, patrimoine, thalasso, sports, nautisme). Sur la plaisance et le problème des anneaux, de nombreuses solutions ont été proposées depuis longtemps (mouillages forains, ports à sec...). De nouvelles voies sont à explorer comme le réaménagement des ports existants pour accueillir plus de navires. Plusieurs recommandations peuvent être faites :

- allonger la durée des concessions portuaires qui doivent être renouvelées d'ici 2020 et revoir leur régime contractuel.
- appliquer la Loi Littoral de janvier 1986 dans toutes ses implications. En particulier, l'article 19 permettant des aménagements de protection nécessiterait des décrets d'application par le Conseil d'État (ex. d'un dispositif contractualisé à la Réunion ou en Corse).

- Sortir d'une approche trop terrestre ou trop maritime du territoire (de type SMVM). Il faut avoir une vision intégrée du port dans les villes : problème des friches urbaines, stations littorales construites dans les années 1960 ou 1970 nécessitant une requalification dans des dizaines de communes, avec des retombées à attendre en termes économiques.

La question du tourisme social est ensuite abordée. Egalement outre-mer, des outils existent et sont sous-utilisés, comme les schémas départementaux et régionaux de développement du tourisme. L'image du tourisme ultra-marin doit être revalorisée. Ceci renvoie au problème de la formation aux métiers du tourisme, de la qualification et de l'articulation emploi-formation.

3. Audition de l'amiral X. Rolin

La priorité est de donner corps à la GIZC. Pour mémoire, 25 projets ont été sélectionnés suite à l'appel d'offres de la DIACT en 2004 (baie de Bourgneuf, baie du Mont Saint Michel...). Un bilan a-t-il été tiré de ces projets ? L'objectif était pourtant d'étendre la méthode à tout le littoral. Les processus de concertation sont lourds et pas toujours efficaces pour la mise en place des AMP, de Natura 2000 en mer... Faut-il territorialiser la mer ? « Ma réponse est non ». Il faut surtout un schéma directeur de l'espace maritime, élaboré sous l'autorité de l'État, pour avoir une idée claire des besoins. C'est une transposition pratique d'une vision politique (financement, actions, organisation...). Par exemple, 7 millions de tonnes de granulats sont extraits du milieu marin pour 400 millions de tonnes utilisées annuellement sur le territoire français. L'objectif est d'extraire 20 millions de tonnes de la mer d'ici quelques années, mais quand on cherche des zones d'extraction, il y a blocage systématique. On pourrait repousser les champs d'extraction depuis des profondeurs de 15-20m vers des profondeurs de 60m, mais alors le modèle économique change radicalement. En matière d'études d'impact, il faut retirer la charge de la preuve à l'opérateur pour la confier à l'État. Sur la subsidiarité : on ne peut segmenter la mer. Il faut préserver son unicité. Les ressources sont mobiles et il est délicat d'arrêter des frontières administratives. L'Etat doit piloter (MEEDDAT, SG Mer).

A propos des pollutions marines, la mise en œuvre des paquets Erika II et III est essentielle. Il faudrait porter ces mesures à l'OMI (les américains l'ont bien fait pour imposer la norme de la double coque après le naufrage de l'Exxon Valdez). L'EMSA ne peut pas tout faire car cela nécessiterait d'autres moyens au niveau européen (barges, pontons flottants, grues...). Le contrôle en mer est trop complexe : tout repose sur la déclaration au port. Il faut remettre en jeu à l'OMI la responsabilité de l'État du pavillon. Or, tous les États-membres de l'UE ne sont pas d'accord sur ce point.

Sur la question des accidents dus aux porte-conteneurs géants, le risque est mal pris en compte car il n'y a pas eu d'accident majeur à ce jour, mais ce risque existe, comme l'a montré le cas du Napoli. Le navire ne transportait « que » 2500 boîtes mais il a été très difficile de savoir ce qu'elles contenaient. Sans parler du problème juridique à résoudre que pose le conteneur à la mer (épave ? Morceau de navire ?...). Or, il faut les récupérer, les stocker, etc. On sait que 10% des conteneurs contiennent des produits dangereux (sur le Napoli, il y en avait 150). De telles interventions nécessitent à nouveau des schémas directeurs (« que fait-on en pareil cas ? ». La course à la taille des méthaniers (jusqu'à 200 000 m³) est également préoccupante. Les paquebots avec 7000 passagers à bord : comment évacuer des passagers en détresse après un naufrage ? Il est important de mettre fin au gigantisme des navires (problème de cadencement en mer) via des processus d'octroi de construction des navires. Interdire également des pontées de 8 étages de conteneurs !

Le problème de la surveillance du milieu est important. L'objectif fixé par le sommet de Johannesburg consiste à protéger 10% des océans d'ici 2020. Pour la France, cela représente 1 million de km². On n'est pas en mesure de surveiller des espaces de cette taille. Même établir un état de référence sur cet espace relève d'une mission impossible à court terme. La DSMM risque de rester une simple déclaration d'intention. En haute mer, pas de nécessité d'AMP : « il n'y a rien à protéger » ! Pas de nécessité non plus de création d'un corps de garde-côtes européen. Il ne faut pas confondre les techniques budgétaires et les principes d'organisation. L'important est la fonction du garde-côte, pas son statut. Quand un bateau se trouve quelque part, il est multi-fonctionnel (sécurité, sauvetage, lutte contre la pollution...). La vision Lolfienne est anti-intégratrice à cause de la décomposition budgétaire qu'elle impose. Il faut institutionnaliser la solidarité entre professions maritimes : donner par exemple aux pêcheurs des fonctions de surveillance ou d'autres missions d'intérêt général. Nécessité également de mettre en place des systèmes (satellites) d'informations partagées et de surveillance. Le problème est que les tribunaux ne reconnaissent pas encore l'image satellite comme une preuve.

4. Audition de M. Blanchard

M. Blanchard appartient à l'unité A1 Coordination et Développement de la DG MARE, Commission européenne. Il est chargé de la question des énergies renouvelables marines. Il évoque la publication d'un livre bleu en octobre 2007 sur ces questions. L'année 2009 sera particulière à cause des élections au Parlement européen et de possibles changements de commissaires. Il commence par présenter les initiatives menées dans le cadre de la Politique Maritime Intégrée (PMI) depuis 18 mois. Il se montre très intéressé par les discussions du Grenelle de la mer. Sur les énergies marines, l'Europe s'est saisie de cette problématique avec une forte orientation en faveur de la libéralisation des marchés de l'électricité. Le développement des énergies renouvelables n'est pas assez rapide pour sécuriser les besoins énergétiques croissants. Après décembre 2008, le paquet Climat-Energie a proposé 4 directives (dont 1 sur le marché carbone et 1 autre sur les énergies renouvelables). Les États membres doivent revoir leur politique en la matière. Un état des lieux est demandé à l'horizon 2010. Autre constat : la révision du programme-cadre de la recherche pour la période 2009-2013 montre que le sujet des énergies marines n'est pas suffisamment représenté. Il livre alors quelques chiffres sur le nombre de projets soutenus : 565 millions d'euros ont été alloués en 2 ans pour le financement de l'éolien offshore (notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie – *stimulus package*). Les principaux bénéficiaires en ont été les anglais, les allemands, les belges et les danois. Un autre programme est en cours : le programme Intelligence Energie Europe, dont 50% des fonds iront aux projets d'énergie marine.

La course aux énergies marines a commencé dès 2000 au Danemark qui a lancé 2 grands démonstrateurs. La France est en retard bien que les danois n'aient pas les atouts des français : Maersk est un grand investisseur, certes, mais en France on a des chantiers navals performants et des sociétés technologiques de premier plan (STX-Europe, Veolia, Thales, Areva...). Le Danemark a pu créer 20000 emplois directs avec cette filière, le Royaume-Uni 8 à 9000. Le Danemark a aussi créé un institut de recherche sur les impacts de l'éolien offshore et a lancé un grand programme sur les impacts environnementaux (*Danish Monitoring Environment Program*). En Allemagne, des éoliennes off-shore sont installées à 40-45 kms des côtes, et des hydroliennes sont immergées par 40 m. Au total 60 MW sont produits avec des machines allemandes de 5 MW (Areva en fabrique également). Les allemands contrôlent 70% de l'ingénierie mécanique grâce à une politique fédérale forte, l'appui des länder, des universités et le soutien d'un grand port (Bremerhaven) ; c'est un peu le pendant de nos Pôles de compétitivité. La Suède affiche un objectif de 10 TeraWatts en 2020 pour un coût d'environ 2,5 M€ par MW (soit 6-7 milliards d'euros d'investissements au total) ; elle vise un mixte d'énergies hydrauliques et éoliennes. Le Royaume-Uni mise tout sur les énergies renouvelables marines : la partie orientale de l'Ecosse pourrait fournir 50% de l'électricité d'ici 2050. Les norvégiens sont les plus avancés sur les éoliennes flottantes (avec Statoil). Pour tous ces pays, l'existence d'une stratégie politique claire et la mise en œuvre de financements dédiés à la recherche et au développement demeurent les éléments clés du développement de ces filières marines. Evidemment, la stratégie de développement diffère d'un pays à l'autre : certains privilégient un développement basé sur des démonstrateurs bénéficiant de financements publics (Pays-Bas, Danemark, Allemagne) tandis que d'autres s'attachent davantage à un développement industriel privé combiné à des organismes pilotant des programmes de recherche (Royaume-Uni). Plus récemment, des initiatives régionales (Pays Basque et deux régions écossaises) se sont lancées à leur tour dans le développement de ces filières. Il n'y a pas grand-chose au sud de l'Europe.

La Commission européenne a soutenu et soutient le développement de toutes les filières marines renouvelables au travers des programmes cadres de recherche et plus récemment par son programme intelligence énergie Europe. Grâce à un financement en action concertée, un portail électronique existe désormais sur les énergies éoliennes offshore (OWE Offshore Wind Energy - <http://www.offshorewindenergy.org/>). De nombreuses possibilités de financement sont disponibles, via la Banque européenne d'investissement ou les Fonds régionaux en cours de révision pour intégrer le paquet Climat-Energie (auparavant, c'était 50 M€ pour l'énergie et 30 milliards pour le transport !). On peut donc aussi compter sur le PIEE, le 7^{ème} PCRD ou encore le programme LIFE+ si les projets concernent des aspects environnementaux. A l'exception des portugais, peu de choses sont faites dans les régions ultra-périphériques (*Outermost regions*). M. Blanchard souhaite être tenu informé des suites du Grenelle de la Mer.

5. Audition de M. Mangold

M. Mangold est le responsable du Syndicat mixte VIGIPOL (vigilance et pollution), regroupant communes (105), départements (3), région (1) de la côte nord de la Bretagne. La structure a été créée en 1978, après le naufrage de l'Amoco-Cadiz. Après 20 ans d'existence et le gain du procès, la question s'est posée d'arrêter ou de continuer. Le caractère d'utilité publique a prévalu car Vigipol peut rendre encore de nombreux services compte

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

tenu de son expérience en matière de prévention et de lutte contre les pollutions en mer. Un préalable à la prévention consiste à mieux connaître la zone benthique de 0 à 20m pour avoir un état zéro. Vigipol aide à la mise en place des plans infra-Polmar, qui sont les volets maritimes des plans communaux de sauvegarde. Un syndicat équivalent existe dans les Landes. M. Mangold rappelle tous les textes de lois régissant les responsabilités à terre et en mer concernant les pollutions. L'État n'a pas les moyens de tout surveiller, ni d'indemniser. Les critères de déclenchement d'un plan Polmar, où l'État prend en charge les coûts de dépollution, correspondent à des catastrophes de grande ampleur : quid des incidents mineurs plus fréquents ou des pollutions opérationnelles ?

Les plans infra-Pomar se font à l'initiative des collectivités. Ils requièrent des connaissances et ne s'improvisent pas. Le CEDRE apporte son concours technique ; Vigipol peut aider les élus à s'organiser. Parmi les recommandations du GM, on pourrait prévoir une formation de tous les élus du littoral aux cas de pollution par les hydrocarbures. En matière de substances chimiques, l'expérience est moins grande (on compte pas moins de 400 nouveaux composants chimiques par jour et certains produits dégagent des éléments gazeux). On ne sait pas ce que contiennent les conteneurs quand ils arrivent à la côte. Il manque un statut juridique derrière ces épaves fuyantes. Les rejets illicites en mer (POLREP) représentent environ l'équivalent de 50 Erika par an. Les amendes commencent seulement à devenir dissuasives car leur nombre décroît. Les outils s'améliorent pour repérer ces rejets (dégazages), comme les avions Polmar des douanes. La marine est également dotée d'une mission de surveillance des pollutions en mer mais ses moyens sont en baisse, alors que 50% des cas de procès intentés par le Vigipol provenaient des avions J8F de l'aéronavale.

Quant au marquage bactériologique des soutes de propulsion ou des cuves, M. Mangold n'y croit guère. On ne pourra pas dire à quel navire appartient le pétrole. Ce n'est pas la panacée à ce jour. Le code de Bonn permet de convertir des images de pollution en rejets chimiques. Il faudrait un code équivalent sur les images radar. Le droit de rejet des navires autorise 15 ppm hors des eaux territoriales. Quand on peut voir quelque chose en mer, on est au moins à 100 ppm !

Recommandations :

- Corps de garde-côtes européen : ce n'est pas une priorité
- Améliorer la connaissance des trafics et des cargaisons pour les états côtiers
- Régulation du trafic selon les risques encourus
- Instaurer un droit de passage sur les zones à risque (sorte de péage)
- Responsabiliser l'État du pavillon
- Créer un corps européen de contrôleurs (en cours à l'EMSA) en charge du contrôle des C
- contrôleurs nationaux issus des États-membres.
- Contrôle renforcé des sociétés de classification européennes
- Mesure pour l'équipage (effectif suffisant pour assurer les veilles ; lutte contre les conduites addictives ; vérification des niveaux de formation professionnelle
- Interdire tout rejet nocif en mer par les navires
- Établir un cadre de référence pour la reconnaissance et l'indemnisation du préjudice écologique
- Recenser et traiter les épaves à risque
- Améliorer la connaissance du littoral en zone benthique
- SMVSM : la France est responsable au niveau mondial pour la cartographie marine, de Brest au Congo, avec des moyens inadaptés
- Améliorer les moyens techniques de repérage des pollutions
- Inscrire un volet mer à la loi sur les responsabilités environnementales
- Meilleure prise en compte du risque conteneur ; il faut notamment désigner un responsable juridique (l'opérateur) pour les conteneurs tombés en mer.
- Il faut que les amendes pour pollution viennent alimenter un fonds pouvant servir à la surveillance, à la prévention et au traitement des pollutions
- Maintenir une représentation pérenne de l'État dans les instances maritimes internationales (OMI, FIPOL...)
- Créer une agence indépendante pour gérer la pollution (observatoire avec mémoire des accidents et nuisances, rassemblant la législation...)
- S'interroger sur la pertinence de la limitation de la responsabilité civile dans la convention CLC (par ex. limitation à 21 M€ dans le cas du Prestige ; quid pour les dommages dépassant ce montant ?)

5. Audition de M. Paulet

M. Paulet est professeur de biologie marine à l'Université de Brest et directeur de l'IUEM. Sa spécialité porte sur

les déterminismes du recrutement des bivalves (notamment de la coquille Saint Jacques). Ses observations l'ont conduit à repérer les anomalies climatiques ayant des incidences sur la croissance des coquilles, après une étude allant jusqu'aux îles Lofotten, ou même en Antarctique. Avec des archéologues, des matériaux vieux de 4000 ans sont récupérés et analysés selon les mêmes méthodes pour fournir des informations sur les écosystèmes du passé. L'IUEM est un OSU (Observatoire des Sciences de l'Univers), il regroupe de nombreux Master spécialisés sur la mer, une Ecole Doctorale des sciences de la mer, 270 enseignants-chercheurs permanents répartis dans 7 laboratoires et 330 étudiants. M. Paulet est opposé au piégeage du carbone dans le fonds des océans par l'enrichissement en fer pour des raisons éthiques : c'est une solution technique, aux effets écologiques incertains, pour ne pas agir sur la limitation des émissions de GES. En ce qui concerne les énergies en mer, leur acceptabilité sociale mérite d'être étudiée (ex. de Géomer), ainsi que leurs conséquences écologiques.

Le changement climatique occasionne des dysfonctionnements dans les écosystèmes : blanchiment des coraux, mortalités anormales des ormeaux, des huîtres aux USA (maladie s'étendant au nord affichant une forte corrélation avec les températures), palourdes d'élevage souffrant des variations thermiques, pullulation des huîtres sauvages,... Les mortalités estivales des huîtres françaises observées en 2008 et qui se confirment en 2009 ont sans doute pour origine le changement climatique (concentration forte en vibrio). Le programme MOREST constate des corrélations indiscutables avec l'élévation des températures de surface et l'apparition de maladies opportunistes. A long terme, la photopériode ne change pas, permettant aux animaux de ne pas perdre le cycle des saisons, il est va très différemment des températures plus élevées qui ont des impacts à court terme. Les scientifiques ne sont pas très bons en général pour rendre compte des changements écosystémiques sur un siècle. On connaît une espèce mais les écosystèmes comprennent 200 à 300 espèces sur lesquelles on sait peu de choses. On ne sait pas du tout ce que seront les écosystèmes bretons dans 50 ans et ce que peut être une biocénose avec 2 degrés de plus. A fortiori, il paraît difficile de mesurer les services rendus par les écosystèmes, alors qu'on commence tout juste à les étudier.

Par ailleurs, on prête beaucoup d'attention au changement climatique, ce qui se conçoit, mais d'autres phénomènes méritent qu'on s'y attarde tout autant, sinon plus, car leurs conséquences sont immédiates. C'est le cas par exemple des espèces invasives transportées par les eaux de ballast ou des conséquences des pollutions terrestres. On constate par exemple que les diatomées sont remplacées par des flagellées à cause du manque de silicium. Or, les flagellées ne sont pas à l'origine de « bonnes » chaînes alimentaires. La coquille Saint Jacques, par exemple, souffre de la présence des flagellées. Les espèces invasives s'implantent plus facilement quand les écosystèmes sont déséquilibrés par des modifications chimiques (par ex. des eaux enrichies en azote). Une recommandation consiste donc à reconnaître ces autres déterminismes, aux conséquences rapides et profondes pour les écosystèmes, et ne pas s'arrêter aux seuls effets du changement climatique.

Autre recommandation : il faut développer la physiologie, l'écologie, la génomique et la modélisation. Nous sommes en retard en France par rapport à l'Allemagne, où il existe un véritable consortium (KDM) fédérant les organismes de recherche nationaux et les universités. Un gros institut national équivalent serait nécessaire en France pour organiser la prospective en matière de recherche, comme un GIS ou un RTRA. Un GIS est une force de frappe sérieuse, comme le montre l'exemple de l'IUEM où, en très peu de temps, a pu être monté de toutes pièces un Master sur les énergies marines renouvelables. L'agence des AMP nous convie à développer des recherches dans le Pacifique sud. En Europe, de nombreux programmes sont accessibles, comme a pu en bénéficier le projet balte BONUS regroupant 10 organismes nationaux de financement de la recherche autour de la mer Baltique. C'est un exemple à suivre. L'OSPAR peut servir de support également dans l'Atlantique nord-est mais il faut des structures plus fortes. En 2007, un réseau européen de formation par la recherche marine a pu être créé (MENTOR – *Marine European Network for Training of Researchers*). Des circuits courts sont à inventer entre la R-D et la société. Peut-être faut-il créer un corps de Maîtres de communication, comme il existe des maîtres de conférences ?...

GRENELLE DE LA MER AUDITIONS 07 MAI 2008 (sous groupe N3)

Transcriptions : François Janvier
Notes : François Duthoit, François Janvier
Indice 0, 13 mai 09

Ariel Fuchs chargé de la communication du projet Sea Orbiter

Présentation du projet Sea Orbiter

Il s'agit d'un bâtiment flottant et dérivant, quoique pourvu de moyens de propulsion pour assurer la sécurité du navire avec un objectif éducatif et scientifique d'observation des océans, et des climats.

SO est partenaire du réseau océan mondial.

Partenaires au projets

Ifremer
Marine national
SG mer
IRD
DCNS maitre d'œuvre (mais actuellement limité à la validation de l'architecture générale)
Cluster maritime
Principia
KORDI (Ifremer Coréen)
NASA

Financier

Un financement d'Arabie Saoudite
LG financement Corée
Un financement russe

Actuellement en phase d'avant projet en vue d'un cahier des charges

Equipage 18p
12 ponts 12m²
51m haut
31 m de TE réduction possible à 10m
20m TA
D 1000t dont lest 450t (en cours de réduction)
Evaluation à 35M€ + 5M€ de fonctionnement pour 3 ans

Le membres présents du sous groupe ont considéré que le projet ne constituait pas en soi un projet scientifique, mais un projet architectural pouvant servir de base à un projet scientifique non encore définit.
Concerne aussi G3 et G2.1

Rachel Moreau, Romain Troublé, Chris Bowler (CNRS, ENS). TARA Expédition

Partenaires

Agnès B
CNRS
EMBL labo biologie cellulaire
MEEDDAT (en attente d'une réponse)

A l'inverse du projet Sea Orbiter, il s'agit de monter un projet scientifique définit et planifié basé sur un navire existant.

Objet du projet de 2009 à 2012 TARA Océans :

Etude de l'effet du réchauffement sur le plancton qui est :
-Base de la chaîne alimentaire

- Producteur de 50% de l'oxygène.
- Puit de carbone

Le réchauffement devrait conduire à un acidification des océans. (passage de 8.1 à 7.8 env) il n'existe pas de mesure fiable de celle-ci, s'est un des objets du projet.

Planning :

Départ Sept 09 vers l'océan indien, Atlantique sud, pacifique sud, pacifique nord, passage du nord ouest, Atlantique Nord sept 2012.

Actions :

Mesure de l'acidité, et de la biodiversité par 200m, analyses génétiques et génomiques, en vue d'établissement d'une banque de données afin de modéliser l'évolution du vivant en fonction des modèles climatiques. Cette base de donnée constituerait un livrable essentiel du projet.

Budget :

Expédition :2M€ par an

Scientifique : 14M€ au total

Les membres présents, ont apprécié la démarche et son côté à la fois pragmatique et ambitieux.
Concerne aussi le G2.1

M Quimbert, président du conseil supérieur de la marine marchande, et ancien directeur du port autonome de Nantes, M Berthet Délégué général du conseil supérieur de la Marine Marchande

Deux sujets distincts mais évidemment liés

Ports

Navires

L'évolution de la flotte marchande évolue à un rythme différent de celui des ports.

Ports :

On oublie souvent qu'un port est fait pour recevoir des navires, donc avec un besoin de tirant d'eau et des marchandises, donc avec un besoin d'espace, d'autant que l'évolution des marchandises transportée conduit à des plateformes logistiques consommatrices d'espace.

Quelques données d'entrée :

- Il ne faut pas de nouvelles taxes (dragage). D'autant que la loi de 2008 a mis fin à l'exonération des ports pour les taxes foncières
- Plus d'espace disponible
- Pas assez d'investissement sur les ports Français, alors qu'il y en a à Rotterdam, Hambourg, en Espagne en extension, comme en outillage. En France l'outillage est en fin de vie

Réforme de la loi de 2008 :

La réforme lorsqu'elle a été présentée avec le un consensus des professionnels est allée assez vite jusqu'à sa promulgation.

La mise en place des nouvelles instances de gouvernance à réduit à pris du temps sous la pression des élus locaux, ce qui a nuit à la réforme.

La déclinaison de l'accord cadre dans les ports (concession des terminaux) est en cours, mais complexe, surtout vu leur valeur.

La déclinaison de l'accord cadre signé par les OS est difficile dans les ports (grève CGT à Nantes-St Nazaire)

⇒ Position de Me Quimbert : Il faut appliquer la Loi y compris pas un passage en force.

Selon une étude de l'université Bretagne, les ports représentent 54 000 emplois induits sur l'Atlantique, et 300 000 sur la France.

Groupe II – Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir Grenelle de la Mer

Il faut poursuivre le développement des accès routiers et ferroviaires. (actuellement 4% à 7% en France par voie ferroviaire, contre 40% à 60% aux US, et que Hambourg relie toutes les grandes villes d'Europe par des trains nocturnes massifiés, ce qui emploie 300 personnes).

Transport

Les conditions liées au pavillon Français étaient depuis longtemps défavorables.

L'idée d'un pavillon Européen est séduisante.

Le lien du pavillon et de la sécurité n'existe pas.

Bien que l'immatriculation au RIF doit recueillir de meilleurs résultats, supprimer ce registre reviendrait à compromettre le maintien sous pavillon français de 75% de la flotte..

L'autoroute de la mer n'a de sens que si son usage n'est pas plus contraignant que la route, et son application massifiée. Cela n'existe selon Maître Quimbert que sur Trieste/Istanbul avec plusieurs départs pas jours. Entre autres. En effet, en application de la convention de Vienne Trieste est port franc et le droit et conditions économiques turques s'appliquent.

Dans ces conditions les coûts sont légèrement favorables à la voie maritime. A condition qu'il y ait un espace juridique européen stable avec un droit unifié du transport, et une simplification de toutes les démarches.

L'assurance maritime peut être une part importante du coût du transport maritime.

La limitation de la responsabilité est anachronique, et la tendance à la réparation intégrale est puissante, y compris en droit anglo-saxon.

Dans un marché, ce qui importe c'est la stabilisation des paramètres et particulièrement des paramètres juridiques.

Formation maritime

La Bretagne nord formait la moitié des effectifs, la région Nantes l'autre moitié, mais on fermé Paimpol et la filière longue à Nantes, ce qui est coûteux pour les candidats.

Il faudrait organiser :

-Une mixité avec des écoles étrangères (y compris universités), et/ou l'école Navale pour redynamiser l'enseignement maritime.

-Rouvrir Paimpol en secondaire, et la filière longue à Nantes .

Jacky Bonnemains, Robin des Bois – Rapport sur les macro déchets

Recommandation pour la réduction coordonnée des déchets flottants dans les ports, fleuves et mers. Issu du Grenelle de l'environnement, et inclus dans une démarche législative.

Constats :

70% viennent des bassins versants, c'est-à-dire des grands fleuves et fleuves côtiers.

Il y a un pic au moment des crues et cyclones, d'autant qu'on constate une augmentation de l'urbanisation des zones inondables et côtières.

70% de plastique (90% outre mer).

Les tonnages sont faibles par rapport à la profession du recyclage. C'est un faible marché, mais un gros risque. Ecologique, économiques (pêche), touristique.

Selon une étude sur les pêcheurs Ecossais, la perte liée aux déchets serait de 6000 à 30000€ par bateau et par an.

Les granulés de base de plasturgie sont ingérés, ainsi que le résultat de la fragmentation des plastiques.

En mer du Nord, il y aurait 600 000m3 de déchets au fond.

La laisse de mer est normalement de nature organique et constitue un habitat, et un début de cordon dunaire. Le ramassage mécanisé détruit la part organique de la laisse de mer, et participe à la fragilisation du rivage.

La proposition est de commencer par un pays. La France pourrait avoir un rôle moteur.

Mesures :

Appropriation de la mer par l'intérieur, et sensibiliser chacun sur le risque de voir chaque déchet jeté dans un fleuve polluer le littoral et les océans, y compris par l'application des règlements existants assortis de sanctions.

Harmonisation de l'application des sanctions, on verbalise du stationnement interdit, on applique pas les sanctions de rejets.

On stigmatise exagérément les capitaines fautifs, pour quelques tonnes en mer, et rien sur les rejets à terre. Il faut transférer le focus de la mer vers l'hinterland.

Autre causes :

Problème des déblais de dragage ;

Le maillage des grilles est trop gros, il ne retient que les gros déchets, il est probable c'est une source de diffusion des déchets inclus dans le déblais de dragages. Il faudrait réduire la maille.

Freinte de routes (pertes de cargaisons)

Il y a une non maîtrise de la perte de conteneur. Le guide établi par amateurs de France est une bonne avancée. Il faudrait le rendre contraignant.

Il y aurait 5000 à 6000 conteneurs perdus par an.

Permettre au contrôle de l'Etat du port.

Rejet des déchets des navires ::

Amélioration de la collecte des déchets.

Interdire tout rejet en mer sauf reste alimentaires

Vérifier le registre des ordures, et pas seulement celui dédié aux hydrocarbures, lors du contrôle de l'Etat au port.

Présentation d'une étude sur le branchement des navires à quai.

Les intervenants sont chargés d'une étude sur l'état du « cold ironing », branchement électrique des navires à quai.

Le cold ironing si il était général au ports Français serait de l'ordre de 400Gwh soit 5% d'une tranche nucléaire.

Les obligations futures de consommation de low sulfur peut contribuer au développement du cold ironing.

L'étude traite de la solution optimal suivant la des navires. (taille, équipement, durée de stationnement).

Cela conduit à des investissements lourds sur le navire et pour le port.

Le système peut devenir rentable par l'amélioration du rendement, à condition que l'investissement de distribution soit pris en charge par des opérateurs privés.

GROUPE N°2 GRENELLE MER – Auditions 7 mai 2009

Rapport du sous – groupe N°1 – Biodiversité - Ressources biologiques (pêche & aquaculture) – Biotechnologies & Développement Durable

Président de séance : Olivier Laroussinie, Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées

Rapporteur de séance : P. Goulletquer Ifremer.

La liste des auditions a été préalablement diffusée par messagerie à l'ensemble des participants du GT2, puis présentée lors de la séance du sous-groupe le 6 mai. L'arbitrage de la liste tient compte essentiellement des disponibilités des personnalités. Il est important de noter que les recommandations en matière d'aquaculture seront formulées principalement à partir des différentes auditions compte tenu du temps imparti.

Les personnes suivantes ont fait l'objet de cette audition et selon le planning suivant :

- | | |
|-------|--|
| 9h30 | M. Y. PACCALET , Observation de la biodiversité – Auteur |
| 10h30 | M. B. GUILLAUMIE , Comité National de la Conchyliculture (CNC) |
| 11h30 | M. D. DUVAL CIPA & M. PALLADIN (AquaNord) – Filière pisciculture marine |
| 13h45 | Association Orée, représentée par M. J. Weber et M. J. Houdet - Intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises |
| 15h00 | M. J.C. CUEFF , DG MARE -Livre vert de la future politique commune des pêches et Stratégie européenne en aquaculture |
| 16h30 | M. J. DE CERTAINES , Pôle Biotechnologies Bretagne |

1. Audition de M. Paccalet

Bras droit du Cdt. Cousteau pendant 15 ans, M. Paccalet est un observateur attentif des écosystèmes marins et en particulier des mammifères marins à l'échelle mondiale depuis plusieurs décennies. Il attire l'attention du GT2 sur l'état d'effondrement de ces écosystèmes et de leur appauvrissement. La Méditerranée considérée comme un aquarium dans les années 70s s'est fortement appauvrie. Les pollutions chroniques ne sont pas les seules responsables de cette détérioration qui est à relier aux altérations de la bande côtière (frange littorale de 0 à 50m de fond). Cet écosystème côtier comme d'autres écosystèmes emblématiques (coraux, mangroves, zones à upwelling) est la richesse du milieu marin et nécessite une protection appropriée. La protection des espèces est nécessaire mais pas suffisante : une approche écosystémique est indispensable avec un renforcement du partenariat entre usagers, scientifiques et gestionnaires. Il est regrettable que des espèces soient actuellement exploitées sans connaissance scientifique de base (e.g. Krill antarctique). Il est suggéré que la France développe des initiatives fortes sur les hauts lieux de la biodiversité (métropole et outre mer) en considérant la sensibilisation du public à son patrimoine marin (« connaître et faire connaître »). Par ailleurs, M. Paccalet souligne que l'approche « protection » n'est pas rentable économiquement ce qui explique les détériorations continues malgré les nombreux signaux d'alerte. Dans ce sens, la réglementation comme l'évaluation économique de la biodiversité doivent être renforcées afin de protéger ces écosystèmes. La pêche artisanale plus sélective et permettant un « juste » prix aux produits doit être favorisée par rapport à la pêche industrielle parallèlement à une régulation de l'accès à la ressource. Y. Paccalet conclue sur le problème de civilisation qui est le nécessaire passage d'une approche « chasse-cueillette » à l'approche « agriculture-aquaculture » mais avec des espèces à niveau trophique bas (e.g., herbivores) afin d'optimiser les productions et limiter les impacts (e.g. pêches minotières pour aliments aquacoles) plutôt qu'au moyen d'espèces carnivores comme jusqu'à présent.

2. Audition de M. B. Guillaumie CNC

M. Guillaumie rappelle que la conchyliculture est une activité traditionnelle remontant au XIX^{ème} siècle qui utilise des produits sauvages, sans aucun traitement dont le développement n'exige pas d'approche industrielle. Celui-ci nécessite des espaces et une qualité d'eau appropriée. Les impacts de la conchyliculture restent limités (c.f. projet européen ECASA). Bien qu'étant une activité agricole, cette profession n'a pas de garantie foncière étant régulée par un système de concessions gérées par l'Etat ce qui pose des difficultés pour les transmissions d'entreprises. A la différence de l'UE (cf. stratégie européenne en aquaculture), l'objectif de l'inter-profession est une stabilité des niveaux de productions compte tenu de la stabilisation de la demande des consommateurs, principalement français. En d'autres termes, les freins au développement sont 1. le marché, 2. la disponibilité d'espaces, 3. la qualité des eaux conchylicoles. En conclusion, les besoins de l'inter-profession se traduisent par une demande de mise à jour de l'étude Ifremer d'inventaires des sites potentiels en conchyliculture, de nouvelles études économiques de cette filière, d'un renforcement des directives cadre sur la qualité des eaux et d'une reconquête de cette qualité via un observatoire (i.e., la DCE étant moins contraignante que les directives 79 du fait de la non prise en compte des bactéries & virus). Questions & commentaires: le développement d'une filière de valorisation à partir des déchets conchylicoles est d'intérêt mais actuellement bloquée par l'organisation de leur collecte. La conchyliculture est-elle dans un processus de sélection des espèces comme en agriculture ? L'inter-profession est réservée quant aux usages des processus de sélection et des dérives potentielles liées à ces techniques. Il est fait remarquer que les techniques permettant le captage de juvéniles en métropole pourraient être transférées sur des espèces en outre-mer. A ce jour, l'inter-profession n'a pas de légitimité au niveau des DOMs. Par ailleurs, les impacts environnementaux concernent également l'intégration paysagère de la conchyliculture.

3. Audition de M. D. Duval CIPA & Palladin AquaNord

La pisciculture marine française est une activité récente datant des années 70-80s qui a bénéficié d'un soutien en recherche-développement important qui maintient la France dans une position de leadership sur les productions en écloserie d'alevins (génétique & techniques d'écloserie) mais qui n'a pas vu émerger de productions de masse très importantes à ce jour (7000t en 2009). Par ailleurs, le chiffre d'affaires de l'ordre de 50-60M€ pour environ 600 emplois directs ne doit pas être considéré à lui seul comme l'indicateur d'intérêt de développement pour cette filière. La situation est paradoxale compte tenu du déficit de la balance commerciale française dans ce domaine, de la stratégie européenne en matière d'aquaculture, et d'une recherche de circuits courts pour ces produits. L'absence de développement vient d'un manque de volonté politique pour cette filière malgré un récent discours volontaire en la matière. Bien que les récentes études prospectives de l'INRA, de l'Ifremer confortent les possibilités de développement, aucune stratégie nationale n'est élaborée à la différence de plusieurs pays membres de l'UE. Un doublement de la production pourrait être obtenu très rapidement.

Pour faciliter le développement de la filière, la profession identifie quatre actions prioritaires : 1. la révision de l'étude Ifremer (1999) concernant le zonage des sites potentiels aquacoles en intégrant les conflits d'usage ; 2. l'obligation de pré-études d'impact afin d'évaluer les possibilités de production et rendre les décisions opposables au tiers ; 3. une représentation professionnelle dans les structures décisionnelles concernant les aménagements littoraux ; 4. un effort de communication vers le public afin de différencier les produits locaux des importations ; et 5. un guichet administratif unique pour les procédures. Il est fait remarquer qu'aucune installation n'a pu s'effectuer au cours des 12 dernières années compte tenu de la complexité administrative. Par ailleurs, des initiatives doivent être soutenues afin de maintenir notre savoir-faire technologique et garantir la compétitivité des PME françaises (e.g., Centre de Sélection Génétique du Bar).

Questions - commentaires: La question de l'embouche des thons rouges ne concerne pas la France non impliquée directement dans cette activité. Par contre, le FEAP – structure européenne pronostique une évolution de cette activité vers l'aquaculture. Les pêcheries minotières : il est fait remarquer que seule la pisciculture marine est interrogée sur cette question bien que 40 à 50% de l'utilisation des farines de poisson soit utilisée par des élevages terrestres (porcs-poulet). Il est noté l'optimisation des rendements biologiques dans ce domaine. L'approvisionnement mondial en huile de poisson – utilisée à 80% par la pisciculture marine – est principalement basé sur des pêcheries minotières d'Amérique du Sud gérées par quotas et de façon durable. La pisciculture française s'est engagée depuis 2001 dans une démarche de qualité et d'engagement de développement durable. Notamment, l'utilisation d'huiles de substitution d'origine végétale est croissante et la recherche de souches génétiques plus favorables dans ce domaine est développée. Les rejets en sortie d'émissaire à Aquanord (Gravelines) ont un taux de dilution tel que l'impact est négligeable. L'utilisation d'antibiotiques est restreinte aux

cas de pathologies et soumise à prescription vétérinaire. Une politique de produit « bios » est développée et les aliments sont garantis sans OGM. Une démarche de bilan carboné a été initiée via des Analyses de Cycles de Vie (ACV) mais en absence de normes précises (définition des limites), son application reste limitée. La question de la diversification des espèces élevées pose le problème d'un investissement en R & D par la profession en absence d'accompagnement et d'un cadrage réglementaire strict en matière d'exploitation d'espèces exotiques. Le besoin d'un accompagnement scientifique est précisé au niveau des espèces comme des nouvelles techniques de production (off-shore) et pourrait être solutionné par le développement d'un Centre de Recherche Aquacole concernant l'ensemble des filières de productions aquacoles terrestres & marines.

Afin de compléter les différentes filières aquacoles, une discussion avec **M.D. Duché** (CEVA)

Sur la filière algoculture a été initiée. Il est rappelé que les ressources en macroalgues sont d'intérêt prioritaire et que l'utilisation des microalgues est plus diversifiée que la seule utilisation en biocarburants. En particulier les molécules d'intérêt pour les biotechnologies et sur le plan nutritionnel sont autant de sources de diversification. Le constat de la filière est un manque de lisibilité des usages de ces ressources et un « saupoudrage » des efforts de la recherche dans ce domaine. D. Duché conclut sur les recommandations suivantes : 1. développer une structure transversale qui favoriserait la recherche en réseau adossée à un observatoire pour une mise en commun de l'information ; 2. une structuration de la filière professionnelle en lien avec la première recommandation ; 3. une cartographie des sites potentiels d'intérêt pour l'algoculture ; 4. une diversification des espèces exploitées associée à une révision des autorisations de mise en marché (15ne d'sp. à ce jour). Le potentiel de développement économique de cette filière est confirmé par les participants.

4. Audition de M. Houdet & J. Weber

M. J. Houdet (OREE) co-auteur du rapport sur la prise en compte des aspects biodiversité dans les stratégies d'entreprises présente les différentes phases de l'étude en cours, et notamment quelques questions clés posées par les entreprises (e.g., Carrefour – quel est la meilleure labellisation ?). Peu d'entreprises issues du milieu marin ont été impliquées dans la phase 1, mais le dispositif reste ouvert. La phase 1 de cette démarche originale s'est focalisée sur l'évaluation de la dépendance des entreprises au monde du vivant à partir d'une série de critères relatifs aux systèmes vivants, aux stratégies d'entreprises, aux marchés actuels, aux impacts sur la biodiversité et aux mesures compensatoires développées en réponse aux impacts. L'autoévaluation des entreprises permet d'établir une typologie, améliorer les perceptions des interactions directes et indirectes « entreprise-biodiversité », de dégager les pistes concrètes pour réintégrer l'activité de l'entreprise au cœur de la biodiversité ainsi qu'une base d'évaluation de la performance écosystémique des entreprises. La phase 2 en cours a pour objectif de développer un outil standardisé d'évaluation de la biodiversité dans les entreprises (internalisation des coûts associés). La seconde partie de l'audition a porté sur le diagnostic d'évolution de la situation des pêcheries depuis 1986 et l'application de l'approche OREE pour cette filière. J. Weber identifie un surinvestissement et un remplacement progressif du travail par du capital. La principale difficulté de la filière réside dans la régulation non pas des usages mais de l'accès à la ressource. Le débat a porté sur la notion de « Quotas individuels transférables » dont l'approche semble restrictive : c'est une notion de marché de droit qui doit être identifiée (quantités, zones, périodes...) plutôt que la seule notion de quotas. Il est précisé que des dispositifs d'anti-concentration des droits d'accès sont envisageables dès l'instauration d'un tel dispositif (e.g., pêcheries en Nouvelle Zélande).

5. Audition de M. J. C. Cueff DG MARE

L'Union européenne a élaboré deux documents récemment diffusés : 1. Le Livre Vert sur la réforme de la Politique Commune des Pêches (COM 2009-163 final), et 2. la révision de la stratégie européenne en matière de développement durable de l'aquaculture (COM 2009 – 162 final). L'esprit général du texte « Livre Vert » part du constat des difficultés de la PCP actuelle résultant de différentes causes : un déficit de connaissances du secteur professionnel ainsi qu'un besoin d'une vision d'avenir pour cette profession. Il en résulte une perte de confiance qu'il est nécessaire d'inverser. Le document a pour but d'ouvrir le débat pour les 2 années à venir, la révision de la PCP étant prévue pour 2012. Le débat doit aboutir à la mise à disposition d'une « boîte à outils (de gestion) » pour les pays membres, applicables par ceux ci en fonction des contextes socio-économiques locaux (e.g., ITQ, licence de pêche séparée du bateau..) et faisant donc place au principe de subsidiarité. L'objectif reste une équité entre les pays membres « le droit de pêche reste national » dans un contexte de régulation des accès afin d'éviter une surcapacité et surpêche de la ressource. Le débat porte également sur la révision des processus décisionnels actuels dont la négociation des quotas par une co-construction entre la commission et les représentations professionnels (e.g., CCR - RAQ). Il est important de noter qu'en fonction de l'entrée en vigueur (ou non) du 'Traité de Lisbonne', le Parlement Européen aura une légitimité dans le débat des plans de gestion

à moyen terme des pêcheries, induisant un probable rallongement du processus décisionnel. Il est déjà acté que le Parlement n'interviendra pas directement dans la procédure de fixation des TAC et des quotas qui nécessite une réactivité importante en matière de décision. Le 3^{ème} volet du Livre Vert concerne la révision des procédures d'accès dans les eaux des pays tiers (à ce jour une 50^{ne} d'accords) qui devra considérer le développement local au delà des seules questions de marché dans le but d'un meilleur respect de leur développement. Les accords de réciprocité entre pays sont également concernés (e.g. Norvège). Questions-commentaires : Le débat qui a suivi a porté sur la question d'un abandon de la stabilité relative par l'UE. Le Livre Vert constate que celle-ci est actuellement écornée et que les modalités de fonctionnement favorisent les états qui n'ont pas adhéré aux plans de sortie de flotte, ce qui nécessite une révision de fond. En fonction des futures modalités de gestion mises en œuvre par les états membres (e.g., ITQ), il est possible que cette stabilité relative perde une partie de son sens. Par ailleurs, l'actuelle réforme de l'organisation commune des marchés (OCM, échéance décembre 2009) devrait renforcer le rôle des organisations de producteurs, en particulier sur les plans de pêche. Le livre vert fait une place particulière aux pêcheries côtières, qui contribuent fortement à l'aménagement de certains territoires littoraux et auxquelles la Commission souhaite accorder un régime spécifique. Pour les RUP, il est fait remarquer que les dispositifs actuels n'ont pas fait l'objet d'évaluations finales bien qu'ayant déjà des résultats positifs (e.g. 'Award' de La Réunion). L'UE n'a pas encore confirmé si les RUPs disposeraient ou non d'un régime à part. Une stratégie pour « décarboner » cette filière peut être introduite en réponse au Livre Vert et proposée dans le cadre des modalités de gestion au niveau national (e.g. FEP). Le volet social est évoqué dans le Livre Vert à travers la pêche côtière ce qui nécessite de définir cette notion : taille du navire, pêcheries concernées ou emprise spatiale ? . La gestion des quotas de façon pluriannuelle est une vraie question qui doit rester basée sur des avis scientifiques étayés. La stratégie européenne est également basée sur la directive « Stratégie Milieu Marin ('MFSM') » portée par la DG ENV en collaboration avec la DG MARE qui a co-rédigé les volets « pêche » et « planification spatiale ». La gestion des rejets en mer est en plein changement avec l'objectif de les bannir en Mer du Nord à court terme puis d'étendre l'interdiction aux autres mers régionales. La Commission dispose depuis 2007 d'une communication en matière de réduction des prises accessoires et des rejets par les pêcheries [COM- final 2007-136. Une communication sera à nouveau présentée le 21 mai au Conseil dans ce domaine.

En terme d'aquaculture, l'UE a souhaité relancer le débat sur une aquaculture durable en raison du constat de stagnation de cette filière face à une croissance à l'international très importante. Il en résulte un déficit commercial très défavorable. Les causes sont connues et concernent principalement la charge administrative pour un accès aux zones de production et les conflits d'usage. Bien qu'identifiée dans le cadre de la PCP, la compétence de l'UE dans ce domaine reste limitée sans compétence sectorielle pour développer une stratégie européenne. Les objectifs à notre portée sont de maintenir la compétitivité de la filière (9% de croissance à l'international, 0% en Europe malgré une recherche et des technologies des plus performantes), organiser des campagnes transnationales de communication en soutien à cette filière, et soutenir les efforts de gestion (e.g., régulation des populations de prédateurs). La composante « environnement » est très présente dans cette orientation avec la prise en compte des problèmes liés aux espèces invasives et parasites associés comme la réduction des échappements en pisciculture. Questions – commentaires : il est noter qu'une volonté politique nationale est indispensable pour suivre la direction prônée par l'UE ; les freins administratifs doivent être levés et une réelle organisation administrative en soutien à l'aquaculture doit être initiée. Sur ce point d'harmonisation des différents textes administratifs, la DG MARE n'a pas de compétences spécifiques à ce jour. Il est regretté que la filière « algoculture » ne soit pas identifiée dans le texte européen.

6. Audition de M. De Certaines

M. De Certaines est l'auteur d'une étude menée par le CR de Bretagne sur l'organisation et le développement d'une stratégie en matières de biotechnologies. L'étude a considéré non pas les ressources comme point de départ, mais les marchés en terme de taille et d'évolution potentielle. Le constat initial était un éclatement des infrastructures et un manque de lisibilité comme de stratégie pour cette filière. De plus, les biotechnologies ont souvent été abordées via une approche sectorielle et non de façon transversale. Un inventaire a été réalisé au niveau de la région Bretagne de l'ensemble des acteurs, y compris des infrastructures afin de faciliter la mise en réseau. Trois axes fédérateurs ont été établis à partir de pôles « gestion », « moléculture », et « diagnostic et contrôle ». L'approche réseau est un choix de modèle de coopération sans volonté de centraliser. La région disposait d'atouts pour cette approche grâce à l'existence d'un « PRES » couvrant géographiquement l'ensemble géographique. Une des difficultés de fonctionnement identifiées dans ce contexte est la coopération avec les collectivités locales qui doivent notamment adhérer à l'approche collective en matière de communication. Par ailleurs, le rapprochement avec le pôle de compétitivité nécessite des ajustements. Questions commentaires : un des principes initiaux pour développer une telle ambition est de définir si l'objectif du réseau porte sur le marché de la « connaissance » ou sur celui de la « ressource » (productions) induisant des arbitrages de positionnement de proximité de la ressource dans le second cas. Bien que l'objectif ne soit pas de fragiliser les filières, le constat

actuel est le fait que les ressources sont « limitées » et les productions de grande échelle sont peu appropriées en Bretagne, d'où une priorité vers le marché de la connaissance. Par ailleurs, les pressions financières sur le foncier constituent un frein à l'approche « exploitation des ressources ». Par le passé, la Bretagne a eu une expérience identique en matière de télécommunications avec un glissement progressif de la production matérielle à la production de connaissance. Une telle stratégie peut elle être traduite de façon similaire à l'outre mer ? Il apparaît que certaines phases peuvent être développées localement et en partenariat mais le développement de licences ou autres systèmes peut également permettre un adossement à la métropole tout en garantissant un retour économique local.

Participants Sous – Groupe n°1 du GT Grenelle de la Mer
Audition du 7 mai 2009

- Président du sous-groupe : Olivier Laroussinie (OL) (Agence des Aires Marines Protégées)
- Rapporteur : P. Gouletquer (PG)

Membres présents

P.G. Dachicourt (Comité National des pêches maritimes et des élevages marins)
Bernard Kloareg (BK) (Observatoire Océanologique de Roscoff)
D. L'Hostis (France Nature Environnement)
L.P. Balay (Ministère de l'Agriculture & de la Pêche), remplacé par Mme A. Cubertaftond (DPMA) pour le volet « pisciculture marine » et par Mme E. Mérillon (DPMA) pour le volet « Conchyliculture »
P.E. Lecocq (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
M. de Fabrique Saint-Tours (Institut Océanographique, Fondation Albert 1er)
D. Duché (CEVA)
T. Douard (UAPF)
S. Larzabal (Confédération Générale du Travail)
L. Frere (FNH))
S. Beaucher (GreenPeace)
D. Guyomard, CNPMM La Réunion
H. Tanguy (Assemblée des Maires de France)